



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT
d'activité

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE



L'APIJ EST SOUS TUTELLE DE LA GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, NICOLE BELLOUBET. LE MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS EST ASSOCIÉ À CETTE TUTELLE.

OPÉRATEUR IMMOBILIER SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Elle participe, par ses études et expertises, à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote près de quatre-vingt opérations.

Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs, d'urbanistes et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières jusqu'aux programmations, études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique dans un souci constant de qualité et d'amélioration de ses process.



04 | Édito
06 | Faits marquants 2019
08 | 2019 en chiffres

O1 L'ACTIVITÉ EN 2019

P. 12 LES ACTIONS MENÉES

- 13 Les structures d'accompagnement vers la sortie
- 16 Repenser les guides de programmation pénitentiaire et judiciaire
- 18 De nouvelles commandes
- 20 Préserver l'environnement et concerter : une prise en charge renforcée à l'amont des projets
- 23 Qualité de la construction et exploitation-maintenance
- 24 Focus : la cellule type et la gaine technique
- 25 Focus : le projet grand procès

P. 26 LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 28 Les opérations judiciaires livrées
- 31 Les opérations judiciaires en travaux
- 36 Les opérations judiciaires en études

P. 44 LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 46 Les opérations pénitentiaires livrées
- 48 Les opérations pénitentiaires en travaux
- 53 Les opérations pénitentiaires en études

O2 L'AGENCE

P. 72 LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 73 | Missions et statut
- 74 | Le conseil d'administration
- 76 | Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
- 79 | L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

P. 82 L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 83 | La direction générale
- 84 | L'organigramme
- 86 | Les directions de programme et des services experts
- 88 | La direction juridique, administrative et financière

O3 LE RAPPORT FINANCIER

- 94 | Le contexte 2019
- 95 | L'exécution du budget

98 | Liste des sigles utilisés

Édito



Président du conseil d'administration
YVES COLCOMBET



C'est avec une certaine émotion que je signe cet éditorial pour le rapport d'activité de 2019 de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, le dernier pour ce qui me concerne au terme de deux mandats de président du conseil d'administration, soit un peu plus de six années.

Le conseil d'administration a naturellement assisté et participé aux bouleversements de plan de charge que l'APIJ a assumés au cours de cette période. Passant d'années d'intenses livraisons, 11 en 2015, 9 en 2016, à un lancement tout aussi consistant d'études d'opérations à venir dans les domaines pénitentiaire et judiciaire, à travers la mise au point des schémas directeurs et, surtout, du programme de 15 000 places souhaité par le Président de la République, l'agence a fait la preuve de sa forte capacité à adapter ses méthodes de travail et ses compétences, dans des délais restreints, et a tenu ses engagements vis-à-vis de sa tutelle.

D'une quarantaine de projets gérés en parallèle en 2015 à près du double en 2019, l'Agence s'est engagée avec professionnalisme dans la production en grand volume d'études foncières, d'études préalables, d'appels d'offres, d'analyses, éclairant la Chancellerie de manière rigoureuse, lui permettant de réaliser les arbitrages requis par ces nombreux projets et d'engager avec fiabilité les investissements qu'ils appellent.

Dans un contexte de forte croissance opérationnelle et de grandes difficultés de recrutement sur un marché du BTP en tension, j'ai mesuré l'agilité de l'établissement pour assurer la continuité des missions confiées, sa vigilance et sa capacité de prospective sur l'évolution de ses compétences techniques, son engagement dans la prise en considération des enjeux d'environnement et dans le développement de la concertation.

Sous l'aiguillon et l'attention de son conseil d'administration, l'Agence s'est ainsi appliquée en 2019 à donner consistance à l'engagement budgétaire exceptionnel du ministère de la Justice pour la construction neuve et la rénovation de son parc immobilier, y compris aux Antilles et en Guyane, territoires auxquels je porte une attention particulière.

Cet engagement sans précédent s'est traduit par de nombreux appels d'offres et attributions de marchés. En 2020, il se concrétisera par des ouvertures de chantiers tout aussi importantes, que la crise sanitaire a seulement ralenties de manière temporaire.

Au cours de ces derniers mois, en s'assurant de la bonne marche des opérations malgré l'urgence sanitaire, l'APIJ s'est attachée à démontrer à l'ensemble du milieu du BTP la solidité des engagements de l'État en matière d'investissement et son soutien à l'activité économique.

Je ne cacherai donc pas ma fierté d'avoir pu, modestement mais avec conviction, contribuer au bon fonctionnement de l'APIJ et, à travers elle, à la modernisation de l'équipement immobilier de la Justice, dans ses volets judiciaires et pénitentiaires. Cette fonction m'a aussi donné l'occasion, lors des réunions du conseil et des visites de sites, de rencontrer régulièrement de nombreuses personnalités remarquables auxquelles je rends hommage, membres du conseil d'administration aux expériences multiples, dirigeants, cadres et agents du personnel de l'agence, hauts fonctionnaires représentant la tutelle et le ministère chargé du Budget, toutes dévouées à ce service public de la Justice, primordial pour la paix et la prospérité de notre société.

Je ne doute pas que, sous la présidence suivante - force des institutions - le conseil d'administration continuera de veiller avec la même constance à la clarté des commandes et des engagements dans les relations qui unissent l'opérateur à sa tutelle, à la bonne exécution des opérations, au réalisme des calendriers, à leur respect ainsi qu'à la rigueur d'ensemble de la gestion des projets.

L'année 2019 ne saurait être évoquée sans mise en perspective avec l'année 2020 et, en particulier, avec la crise sanitaire internationale du covid-19 et ses répercussions pour l'Agence : chantiers mis à l'arrêt, projets en phases d'études subissant des retards.

Cependant, ce constat est à moduler au regard de l'engagement des équipes de l'établissement qui n'ont jamais cessé de travailler alors que les conditions étaient rendues extrêmement difficiles. Sa capacité d'adaptation, qui a toujours fait sa force, s'est une nouvelle fois illustrée dans ce contexte inédit : chacun s'est mobilisé pour faire évoluer très rapidement ses méthodes de travail et son management, et mettre à profit tous les outils de travail à distance déjà fortement déployés et rapidement renforcés au démarrage de la crise.

Les équipes sont ainsi parvenues à faire avancer les projets en mobilisant les acteurs, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels ou des entreprises et des maîtrises d'œuvre, réussissant à circonscrire les décalages de calendrier. Preuve en est de la poursuite de l'attribution d'opérations pénitentiaires au deuxième trimestre de 2020 et les publications d'appel à candidatures. Les nombreux chantiers prévus en 2020 démarreront pour la plupart cette année.

Le plan de charge exceptionnel que connaît l'APIJ dans le domaine pénitentiaire, avec le programme de 15 000 places souhaité par le Président de la République et, plus particulièrement, la création des nouvelles structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) annoncées par la garde des Sceaux en octobre 2018, s'est traduit par l'attribution ou la

notification de 19 opérations en 2019, soit 4 800 places : un véritable record.

Onze projets ont été sélectionnés pour ces SAS de petite taille (90 à 180 places au maximum) et trois autres le seront en 2020. Ces structures, qui visent à favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des personnes détenues, renouvellent fortement les codes de l'architecture pénitentiaire, aussi bien dans l'image extérieure, que dans les lieux de vie en détention. Elles cumulent à elles seules 1 710 places de détention.

L'actualité très dense en pénitentiaire ne saurait occulter l'intense travail qui a été mené par les équipes opérationnelles et transversales pour le volet judiciaire. Quinze nouvelles études préalables et des schémas directeurs ont été lancés ; ils donneront lieu à plusieurs concours d'architecture en 2020.

La réhabilitation du palais de justice historique de l'île de la Cité a franchi de nouvelles étapes de conception, dont l'un des premiers défis est de définir des phasages opérationnels de chantier permettant d'assurer la continuité de service du palais de justice, de l'activité touristique et la remise en service du 36 quai des Orfèvres.

Enfin, l'Agence voit son activité se diversifier avec des commandes inhabituelles, expérimentales ou hors norme :

- la création de 500 logements pour les étudiants à l'ENAP, signée en marché global de performance ;
- la construction d'une grande salle d'audience

de 500 places au sein de la salle des pas perdus du palais de justice historique de l'île de la Cité à Paris pour les procès des attentats terroristes du 13 novembre 2015, confiée à l'APIJ en avril 2019, pour une réalisation en un temps record puisqu'un an après, les travaux démarrent ;

- le mandat confié par le Conseil d'État pour l'installation de la Cour nationale du droit d'asile et le tribunal administratif, en reconversion du site de l'AFPA à Montreuil ;
- le soutien apporté à l'administration pénitentiaire dans sa réflexion sur les projets expérimentaux des trois prisons InSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi) annoncés par la garde des Sceaux en février 2020.

Ces commandes considérables ne doivent pas faire perdre de vue le contexte de forte évolution des métiers de la maîtrise d'ouvrage et les évolutions de compétences ou d'organisation qui doivent l'accompagner : les évaluations environnementales, la préservation de l'environnement par la démarche "éviter, réduire, compenser" (ERC) et les concertations publiques fondent aujourd'hui le démarrage des grands projets pénitentiaires (quatre concertations publiques préalables en 2019). Par ailleurs, les enjeux de transition énergétique ont conduit l'Agence à développer des compétences internes et le contrôle de la qualité des constructions a bénéficié d'une nouvelle organisation avec la création d'une direction dédiée.

Je vous invite à découvrir nos projets et nos démarches de progrès, au service des priorités immobilières de la Chancellerie.

Directrice générale de l'APIJ
MARIE-LUCE BOUSSETON



Faits



MARQUANTS



6

© APIJ 1 | 2 © Architecture Studio



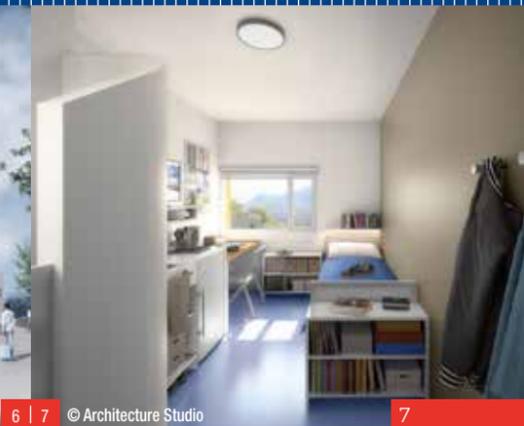
© Nicolas Fussler 3 | 4 © Agence d'architecture Brochet-Lajus-Pueyo



© Kardham Cardete Huet Architecture 5



© Archi5 Prod 6 | 7 © Architecture Studio



7

JANVIER

- Déplacement de la garde des Sceaux dans les locaux de l'APIJ et rencontre des agents. **1**
- Livraison du nouveau palais de justice de Poitiers.
- Notification du marché des bâtiments de travaux provisoires d'enseignement sur le site de l'École nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP).

FÉVRIER

- Conseil d'administration de l'APIJ.
- Présentation du programme judiciaire par la garde des Sceaux.
- Notification du marché de conception-réalisation pour le centre pénitentiaire de Caen-Iffs. **2**

MARS

- Livraison du nouveau quartier de semi-liberté (QSL) du centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine et du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Hauts-de-Seine.
- Lancement de la consultation pour la réalisation de l'extension et de la réhabilitation de la maison d'arrêt de Nîmes.
- Séminaire immobilier de l'APIJ réunissant plus d'une centaine d'acteurs de l'immobilier du ministère, portant sur l'identification des leviers d'amélioration relatifs à la performance énergétique de son patrimoine immobilier.

AVRIL

- Inauguration par la garde des Sceaux du centre pénitentiaire de Paris-La Santé. **3**
- Notification du marché de conception-réalisation pour l'établissement pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan.
- Notification du marché de conception-réalisation pour la maison d'arrêt de Basse-Terre.
- Démarrage des travaux du palais de justice de Mont-de-Marsan. **4**
- Réception des travaux du palais de justice de Douai.

MAI

- Démarrage de la concertation publique préalable de la future maison d'arrêt de Tremblay-en-France.
- Démarrage de la concertation publique préalable de la future maison d'arrêt d'Entraigues-sur-la-Sorgue.
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la conception du centre de formation continue sur le site de Fleury-Mérogis.
- Déplacement de la garde des Sceaux aux Antilles : annonce d'un SAS à Ducos et présentation de l'ensemble des projets immobiliers de l'APIJ en Martinique et en Guadeloupe.

JUIN

- Conseil d'administration de l'APIJ.
- Démarrage des travaux de rénovation des équipements de sûreté pénitentiaire active de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

JUILLET/OÛT

- Notification du marché de conception-réalisation pour l'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault. **5**
- Notification du marché de conception-réalisation pour l'établissement pénitentiaire de Troyes-Lavau.
- Notification du marché de conception-réalisation pour la SAS de Caen.

SEPTEMBRE

- Démarrage de la concertation publique préalable de l'opération Baumettes 3.

OCTOBRE

- Déplacement de la garde des Sceaux sur le chantier du palais de justice de Mont-de-Marsan.
- Inauguration par la garde des Sceaux du QSL et du SPIP de Nanterre.
- Notification du marché de conception-réalisation pour la SAS d'Orléans.
- Attribution du marché de conception-réalisation de la SAS de Montpellier. **6**
- Lancement de la consultation pour la réalisation de la SAS de Colmar.
- Livraison des bâtiments d'enseignement provisoires de l'ENAP.

NOVEMBRE

- Conseil d'administration de l'APIJ.
- Notification du marché de conception-réalisation pour la SAS du Mans-Coulaines.
- Attribution du marché de conception-réalisation pour la rénovation de l'ancien centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis.

DÉCEMBRE

- Attribution du marché de conception-réalisation des SAS d'Osny et de Meaux.
- Attribution du marché de conception-réalisation des trois SAS Toulon, Valence, Avignon. **7**

en chiffres

74 
DÉLIBÉRATIONS

8
ENQUÊTES PUBLIQUES

4
CONCERTATIONS
PUBLIQUES AVEC
DÉSIGNATION D'UN
GARANT MENÉES



19
OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
NOTIFIÉES OU
ATTRIBUÉES EN 2019,
SOIT 4 800 PLACES

15
ÉTUDES PRÉALABLES
NOUVELLES LANCÉES
DANS LE DOMAINE
JUDICIAIRE

12 
OPÉRATIONS
JUDICIAIRES
EN PHASE
OPÉRATIONNELLE
POUR UN MONTANT
DE 476 M€
+
ÎLE DE LA CITÉ

28 
OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN PHASE
OPÉRATIONNELLE
POUR UN MONTANT
DE 1,5 Mrd €
+
23 OPÉRATIONS
PÉNITENTIAIRES
EN ÉTUDES
PRÉALABLES

L'activité



DE L'AGENCE EN 2019

P. 12 LES ACTIONS MENÉES

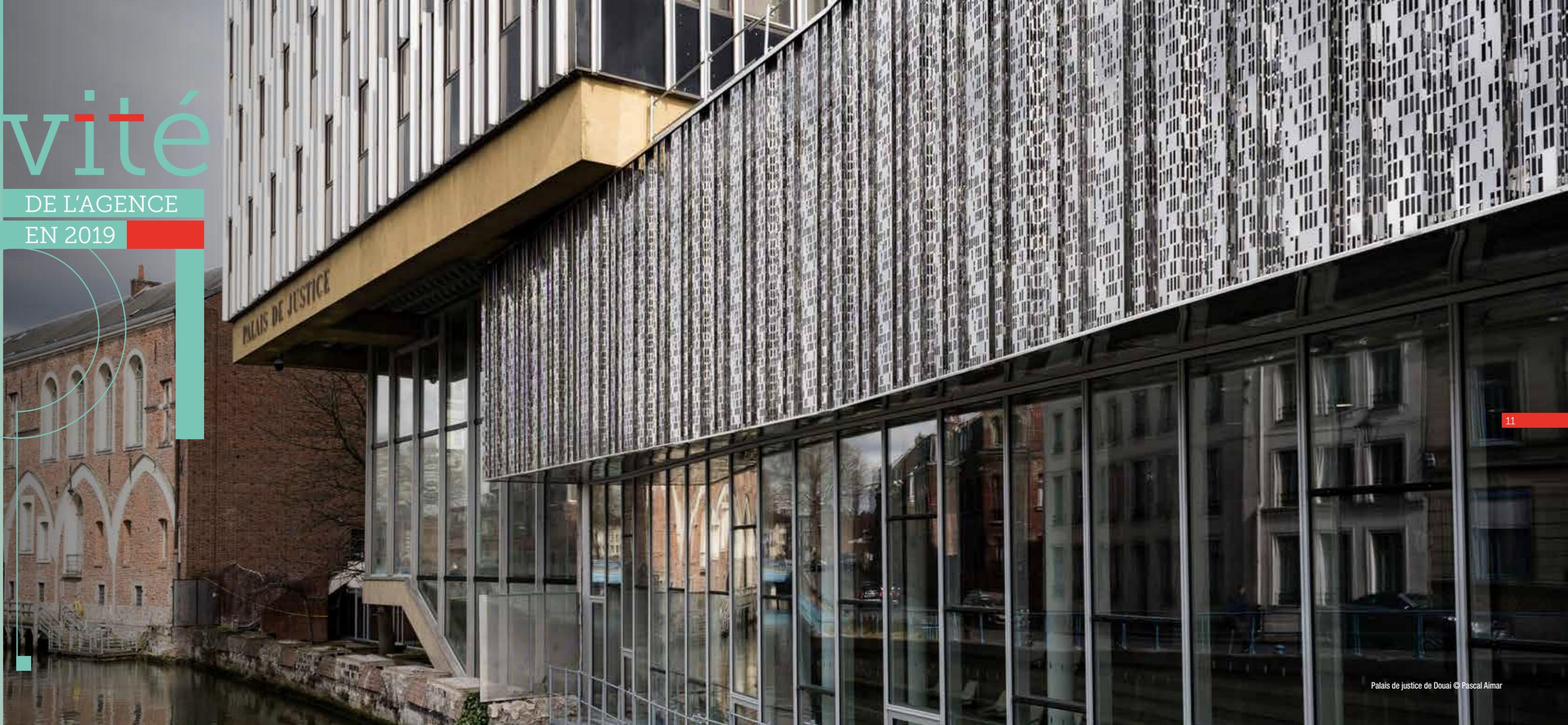
- 13 | Les structures d'accompagnement vers la sortie
- 16 | Repenser les guides de programmation pénitentiaire et judiciaire
- 18 | De nouvelles commandes
- 20 | Préserver l'environnement et concerter : une prise en charge renforcée à l'amont des projets
- 23 | Qualité de la construction et exploitation-maintenance
- 24 | Focus : la cellule type et la gaine technique
- 25 | Focus : le projet grand procès

P. 26 LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 28 | Les opérations judiciaires livrées
- 31 | Les opérations judiciaires en travaux
- 36 | Les opérations judiciaires en études

P. 44 LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 46 | Les opérations pénitentiaires livrées
- 48 | Les opérations pénitentiaires en travaux
- 53 | Les opérations pénitentiaires en études



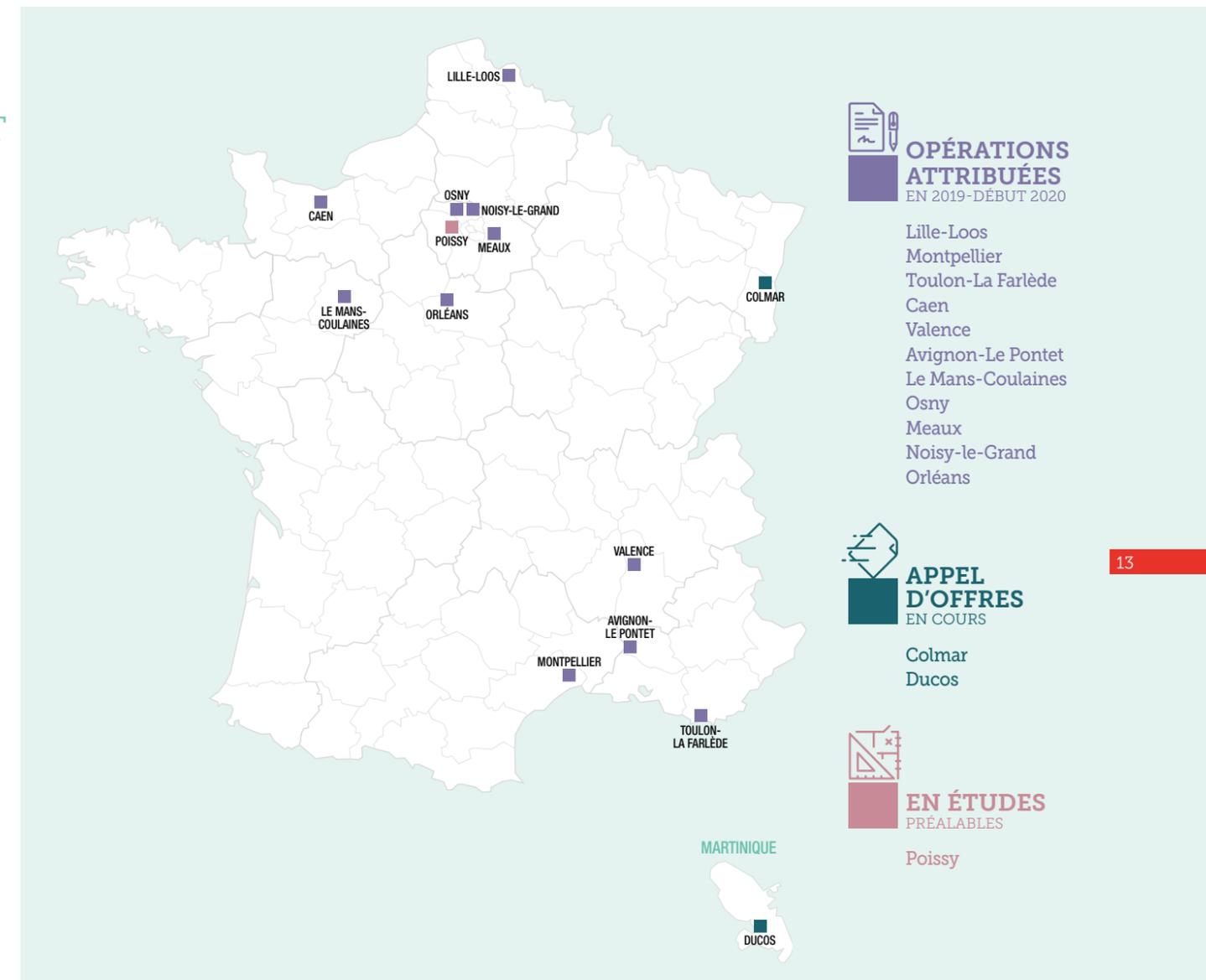
Les actions

MENÉES



LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE

Dans le cadre de l'objectif fixé par le Président de la République de 15 000 nouvelles places de prison, la garde des Sceaux a annoncé le 18 octobre 2018 la création de nouvelles structures d'accompagnement vers la sortie, appelées "SAS".





14

SAS du Mans © Bruno Gaudin Architecture



SAS d'Avignon © Architecture Studio

15

Disposant d'un niveau de sûreté adapté, elles accueilleront des condamnés à des peines de moins d'un an ou des condamnés à de longues peines qui finissent leur temps de détention pour préparer de manière active leur sortie.

Elles s'appuient sur une plateforme d'insertion et de préparation à la sortie (PIPS) qui regroupe et coordonne l'ensemble des intervenants en détention.

Ces structures de petite taille (90 à 180 places maximum) visent à favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des personnes détenues.

L'objectif : permettre un accompagnement individualisé pour s'assurer d'une réinsertion réussie et prévenir la récidive.

L'Agence a été fortement mobilisée pour la réalisation simultanée de ces structures. Après la mise au point d'un programme spécifique et d'une réflexion sur l'architecture en lien avec l'administration pénitentiaire, la poursuite des recherches foncières et le choix des sites, l'Agence a mené dans un délai record l'organisation de plusieurs appels d'offres qui se sont traduits par la tenue de 8 commissions d'attribution et la sélection de 11 projets.

Deux autres projets de SAS seront également attribués en 2020 à Colmar et Ducos.

L'ensemble de ces 13 projets porte sur 1 710 places de détention.

Cette mobilisation se poursuivra sur les années 2020-2022 avec la conduite à rythme très soutenu des études de conception et l'ouverture des chantiers dès 2020 et début 2021 pour la grande majorité des projets.

L'objectif de livraison des places en 2022 est un défi que l'APIJ et ses partenaires étaient en passe de relever pour la grande majorité des projets (une dizaine) avant le déclenchement des restrictions covid-19. Cette ambition est maintenue pour une partie d'entre eux.



SAS de Montpellier © Archi5 Prod

L'architecture traduit l'ensemble de ces principes (sociabilité, espaces ouverts, responsabilisation...) et participe à l'image d'une structure de transition entre la vie carcérale et la vie civile. Résolument tournée vers l'extérieur, l'architecture de la SAS doit s'intégrer de manière harmonieuse dans le tissu urbain. Le traitement qualitatif des façades, de l'entrée et de la clôture périmétrique concourt à offrir une image contemporaine de ce bâtiment institutionnel qui assume sa présence sans ostentation ni stigmatisation.

La conception même du bâti et l'usage de certains matériaux permettent l'instauration d'un dialogue avec les bâtiments environnants.

Les façades des bâtiments (administratifs ou d'activités) qui délimitent l'emprise, la clôture de qualité urbaine (4 m maximum), la création d'un parvis pour certains projets et d'espaces arborés construisent des transitions douces entre l'extérieur et l'intérieur, et favorisent une insertion urbaine réussie.

À l'intérieur aussi, les lieux de contact avec l'extérieur sont multiples : patios, terrasses, potagers, vergers, espaces plantés créent un lien dedans-dehors qui se matérialise dans la détention. Les circulations deviennent des lieux de vie et d'échanges.

L'aménagement des chambres, dépourvues de barreaux aux fenêtres, est conçu pour rompre avec

les codes de l'architecture pénitentiaire traditionnelle. Une ligne de mobilier spécifique aux SAS est mise au point en lien avec l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice, et avec la régie immobilière des établissements pénitentiaires (RIEP).

L'architecture cherche ainsi à créer, outre une organisation efficace, un ensemble harmonieux pour des lieux de vie apaisés, sécurisés et respectueux du voisinage. Les cours de promenade et les petites unités d'hébergement sont, de préférence, tournées vers l'intérieur pour préserver le confort des riverains et éviter les vues réciproques.

Enfin, la conception d'un établissement durable est au cœur des préoccupations. Ainsi, le confort d'été et la facilité d'entretien et de maintenance des équipements installés font partie des points de vigilance tout au long du projet. Concrètement, cela se traduit par la mise au point de gaines techniques optimisées pour faciliter la maintenance, la recherche de solutions passives pour se protéger du soleil et augmenter la ventilation naturelle des locaux. Enfin, au même titre que pour les grands établissements, le recours aux énergies renouvelables doit couvrir *a minima* 10 % de la consommation d'énergie primaire de la structure.



REPENSER LES GUIDES DE PROGRAMMATION PÉNITENTIAIRE ET JUDICIAIRE

L'Agence est missionnée pour établir les guides génériques de programmation qui constituent les documents de référence pour la réalisation des programmes fonctionnel et technique de l'ensemble des opérations qui lui est confié.



SAS de Meaux © CRR Architecture



Palais de justice de Lille © OMA



Centre pénitentiaire de Baie-Mahault © Kardham Cardete Huet Architecture

Ces programmes sont définis et mis à jour régulièrement par la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), pour tenir compte à la fois des évolutions des besoins liés à l'usage des bâtiments, et des retours d'expérience tirés des bâtiments aujourd'hui en fonctionnement.

GUIDE DE PROGRAMMATION PÉNITENTIAIRE

La mise en œuvre du programme de 15 000 places s'est traduite en 2019 par un important travail de refonte des guides de programmation fonctionnel et

technique des grands établissements pénitentiaires, afin d'y intégrer les enseignements des audits énergétiques et techniques conduits récemment, et les nouvelles orientations retenues en matière de fonctionnement pénitentiaire (locaux des personnels, nouveaux quartiers, fluidité des déplacements, autonomie de la personne détenue, postes protégés, niveaux de sûreté des établissements, mise en place du téléphone en détention).

La nouvelle version du guide en date de janvier 2020 constitue ainsi le socle des programmes des opérations de la première vague du programme de 8 000 places (Tremblay, Entraigues, Muret, Saint-Laurent-du-Maroni...).

La DPP a également en 2019 actualisé le programme générique des SAS et contribué aux ateliers menés par l'administration pénitentiaire pour préciser le concept de prison expérimentale INSERRE (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'Emploi), basé sur une réinsertion fondée sur le travail et annoncé par la garde des Sceaux en février 2020.

GUIDE DE PROGRAMMATION JUDICIAIRE

L'APIJ s'est fortement investie en 2019 sur une nouvelle version du programme générique

fonctionnel intégrant les impacts immobiliers de la réforme judiciaire et répondant aux évolutions des besoins en termes d'usage (séparation des zones tertiaires des espaces publics, mutualisation des espaces d'accueil et d'audience, regroupement des fonctions tertiaires par pôles d'activités...).

L'objectif est de finaliser ce guide actualisé en 2020. Les premières évolutions du guide ont fait l'objet d'une présentation à destination des collaborateurs de l'Agence ainsi que des services de la Chancellerie.



Palais de justice de Lille © OMA



DE NOUVELLES COMMANDES

En fin d'année 2018, l'Agence s'était vu confier un nouveau type de commande : la réalisation de schémas directeurs immobiliers. La fin de l'année 2019 a vu se dessiner les premiers scénarios de restructuration fonctionnelle permettant début 2020 le passage en phase opérationnelle des palais de justice de Nancy, Meaux et de la cour d'appel de Basse-Terre.



Palais de justice d'Aix-en-Provence © Marc Barani Architectes



Palais de justice de Meaux © APIJ

LES SCHÉMAS DIRECTEURS PÉNITENTIAIRES ET JUDICIAIRES

Dans le domaine pénitentiaire, ceux-ci portaient sur les établissements franciliens de Fresnes et de Poissy, remarquables par l'ampleur de leurs surfaces et par le niveau de complexité des enjeux techniques et fonctionnels afférents au projet de leur réhabilitation ou restructuration.

Dans le domaine judiciaire, ces schémas directeurs, en métropole, s'entendent à l'échelle de l'ensemble d'un arrondissement judiciaire (Bobigny, Évry, Créteil,

Nanterre, Nancy, Aix, Marseille, etc.). Au total, les études et réflexions menées par l'APIJ concernent environ 60 juridictions.

La réalisation d'un schéma directeur immobilier d'un site, ou d'un ensemble de plusieurs sites, consiste à définir la meilleure opération à conduire au regard de l'état actuel des bâtiments, de la réglementation, des besoins liés aux usages immobiliers et à l'exercice des métiers. Pour l'Agence, il s'agit d'être en mesure d'objectiver de nombreux critères (fonctionnels, techniques, urbains, etc.) pour éclairer au mieux les décisions d'investissement qui seront prises ensuite par l'État, dans le cadre des opérations à venir.

L'année 2019 a permis de lancer une grande partie des diagnostics techniques et des audits fonctionnels nécessaires afin de dresser l'état des lieux de l'existant de la manière la plus précise et exhaustive possible. Sur les schémas directeurs lancés, un état des lieux des "potentialités" en termes architecturaux et fonciers a également été réalisé : il s'agit d'identifier les marges de manœuvre possibles pour faire évoluer l'existant et concevoir l'après.

Cette première phase d'appropriation et de "compréhension" de l'existant a impliqué un travail collaboratif étroit de partage et de réflexion prospective avec les usagers et les divers acteurs

de l'immobilier de la Justice, ainsi que de très nombreux échanges avec la Chancellerie.

La fin de l'année 2019 a vu se dessiner les premiers scénarios de restructuration fonctionnelle, qui ont fait l'objet d'analyses croisées et de nouvelles réunions d'échanges avec les partenaires de l'Agence.

Une fois que le scénario préférentiel sera retenu, celui-ci sera présenté en détails, sous ses divers aspects (calendrier, phasage des travaux, relogement, etc.), dans le document de référence que constitue le schéma directeur.

FOCUS : LES PALAIS DE JUSTICE EN OPÉRATIONS PRÉALABLES

Dans le cadre des études préalables de 8 projets de construction neuve ou de réhabilitation-extension de palais de justice, l'Agence a mené un travail de terrain approfondi afin de recenser précisément l'état de l'existant et d'arrêter les éléments structurants pour la phase de programmation.

À travers de nombreux entretiens menés avec les magistrats et fonctionnaires des juridictions concernées, il s'est agi d'affiner les répartitions prévisionnelles des effectifs à l'horizon 2030-2040, de travailler sur l'organisation fonctionnelle des pôles et des services, et de réfléchir à la manière dont l'immobilier peut permettre un exercice plus aisé des différents métiers.

Pour les projets de Nancy et de Cusset, l'Agence a diligenté un travail d'analyse afin de déterminer, parmi les sites proposés par les collectivités concernées, lequel serait le plus à même d'accueillir le nouveau palais de justice.



Palais de justice de Lisieux © Léonard et Weissmann



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET CONCERTER : UNE PRISE EN CHARGE RENFORCÉE À L'AMONT DES PROJETS

L'APIJ a mené en 2019 quatre concertations publiques préalables. Elle a par ailleurs intégré à ses projets la démarche "éviter, réduire, compenser" (ERC) afin d'assurer la prise en compte de l'environnement très en amont.



Centre pénitentiaire des Baumettes © Gabrielle Voinot



Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau © Architecture Groupe-6 + WTFA

LES CONCERTATIONS PUBLIQUES PRÉALABLES

Afin d'assurer la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques environnementales, le droit français et européen impose au maître d'ouvrage d'organiser une concertation préalable. Cette procédure est organisée en phase dite "amont", c'est-à-dire avant que les études sur les incidences environnementales du projet ne soient terminées.

De façon à tirer tous les bénéfices d'un dialogue amont avec le grand public, l'APIJ a fait le choix de

conduire ses concertations publiques préalables sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Par l'intermédiaire des garants qu'elle affecte à chaque concertation, la CNDP a pour mission de garantir l'accès du public à l'information. Au regard de leurs enjeux et de leurs potentiels impacts sur l'environnement, l'APIJ a jugé opportun, en 2019, de soumettre les projets d'établissements pénitentiaires du Comtat Venaissin (Entraigues-sur-la-Sorgue), de Seine-Saint-Denis (Tremblay-en-France), de Muret et de Marseille (Baumettes 3) à la procédure de concertation préalable, organisée au titre des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement.

Ces concertations menées sur des périodes de cinq semaines, dont l'organisation a fortement mobilisé l'Agence, mais aussi l'administration pénitentiaire (direction et services déconcentrés) ainsi que les préfectures et collectivités concernées, ont permis une participation du public lors de réunions ou par l'intermédiaire de registres papiers/dématérialisés. Elles ont également été l'occasion d'engager, en amont du choix du projet, un dialogue avec les associations locales et acteurs économiques, les riverains, les pouvoirs publics et les personnels pénitentiaires.

Un bilan de chacune d'entre elles a été dressé par chaque garant désigné et par l'Agence, regroupant

les enseignements tirés et les engagements pris, le premier d'entre eux étant la poursuite du dialogue engagé. Ces engagements portent sur la prise en compte des enjeux d'insertion paysagère ou urbaine, de limitation des nuisances sonores ou lumineuses durant le chantier et en exploitation, et plus généralement sur le respect de la démarche "éviter, réduire, compenser", qui consiste à suivre les étapes d'évitement des impacts, de réduction et, en dernier lieu, de compensation des impacts résiduels du projet. Ces bilans sont consultables sur le site www.apij.justice.fr et sont adressés aux concepteurs actuels et futurs pour prise en compte dans leurs projets.

L'INTÉGRATION DE LA DÉMARCHE "ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER"

La prise en compte de l'environnement doit être intégrée le plus tôt possible dans la conception des projets et il est de la responsabilité des maîtres d'ouvrage de définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement.

En 2019, cette démarche "ERC" a été au cœur du pilotage de nombreuses opérations confiées à l'Agence, et ce, dès la phase amont.

Elle s'est traduite par certaines mesures applicables à l'ensemble de ces opérations, comme la contractualisation systématique avec les entreprises d'une charte "chantiers faibles nuisances" et d'un "guide de l'eau" (pour les établissements pénitentiaires) visant à réduire les impacts de la phase chantier sur l'environnement et les riverains, et optimisant la consommation des ressources en eau en phase d'exploitation de l'établissement.

Elle a également amené l'Agence et ses tutelles à prendre certaines décisions propres aux opérations pour tenir compte des spécificités du secteur d'implantation :

- dans le cadre de l'opération du centre pénitentiaire de Muret, le foncier à acquérir a été adapté pour éviter d'impacter une zone humide identifiée en études préalables ;
- pour l'opération du centre pénitentiaire de Seine-Saint-Denis, le scénario retenu prévoit une large mutualisation avec l'établissement existant de Villepinte afin de réduire la consommation de terre agricole ;
- concernant le projet du centre pénitentiaire de Lavau, un dispositif de protection des arbres sera mis en place pour éviter la propagation d'éventuelles espèces envahissantes.

Lorsque les impacts des projets ne peuvent être ni évités, ni réduits, des mesures de compensation sont alors envisagées sur site. Par exemple, pour le centre pénitentiaire de Caen, l'entreprise a l'obligation de reconstituer un espace boisé classé.



Si cette compensation *in situ* n'est pas possible, les mesures peuvent être réalisées à proximité sur des terrains publics ou privés. L'Agence et le ministère se sont ainsi engagés, pour le projet de structure d'accompagnement vers la sortie de Montpellier, à restaurer et entretenir pendant 30 ans des milieux ouverts à semi-ouverts sur une parcelle de trois hectares, de nature comparable à celle mobilisée pour le projet. Cette mesure doit bénéficier à l'ensemble des espèces protégées concernées par la compensation et notamment le Seps strié (reptile), la Zygène cendrée (papillon), mais aussi les fringales patrimoniaux et la Fauvette mélanocéphale pour l'avifaune.



QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION ET EXPLOITATION-MAINTENANCE

Consciente des enjeux spécifiques de qualité technique et d'exploitation-maintenance liés aux établissements pénitentiaires et palais de justice qu'elle construit, l'Agence a décidé la création en 2019 d'une Direction dédiée à la Qualité de la Construction (DQC).



Cette nouvelle direction a pour missions de contribuer, en lien avec la DPP, à la rédaction des programmes techniques judiciaire et pénitentiaire, de définir les outils de suivi et de contrôle de la qualité à toutes les phases des opérations, de mener des audits techniques et capitaliser les retours d'expérience sur les opérations livrées, ainsi que d'apporter un appui aux équipes opérationnelles, au travers par exemple d'expertises ponctuelles ou de sessions de formation.

La DQC a réalisé en 2019 plusieurs audits sur des opérations pénitentiaires récemment livrées

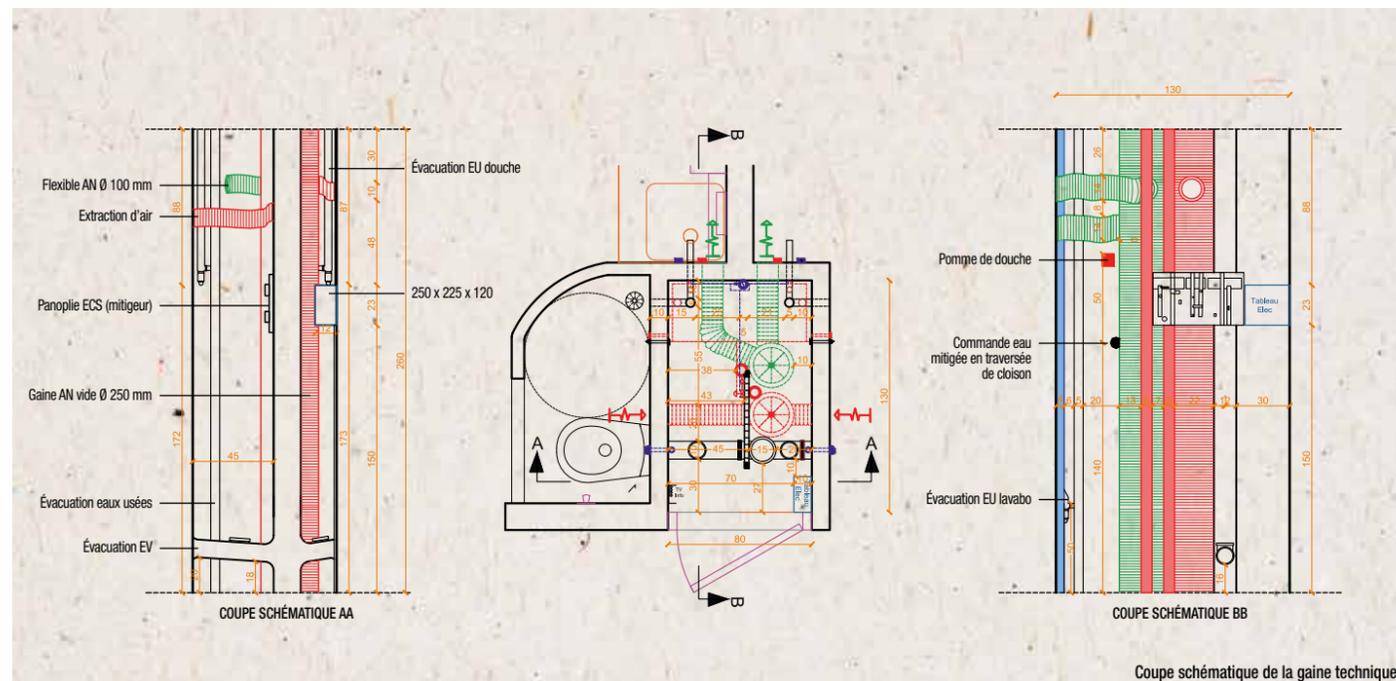
(Draguignan, Aix II, Beauvais, Papeari, Baumettes 2), qui ont permis d'identifier des désordres récurrents. Ces retours d'expérience se sont notamment traduits par la modification des exigences du programme technique générique des grands établissements pénitentiaires sur ces points, par l'engagement d'une démarche de refonte des outils du contrôle qualité assuré par la maîtrise d'ouvrage tout au long des opérations, ainsi que par une action de sensibilisation des groupements de conception-réalisation des opérations en cours sur les points de vigilance à mettre en place afin de ne pas reproduire les problèmes constatés dans le cadre des audits.

La mise en place de la DQC a également permis en 2019 d'amplifier le programme de formation des collaborateurs de l'Agence, et plus largement de la Chancellerie, par la mise en place de sessions dédiées à des sujets techniques tels que la prévention du risque de légionellose dans les réseaux d'eau, les serrures électromécaniques ou encore le pilotage des contrats d'exploitation-maintenance des palais de justice.



FOCUS : LA CELLULE TYPE ET LA GAINTE TECHNIQUE

Les cellules de détention doivent être conçues pour concilier au mieux les nombreuses contraintes de sûreté, de fonctionnalité, d'ergonomie, de solidité, de maintenabilité, de confort, d'intimité du détenu.



Ainsi, chaque nouvelle prison donne lieu à un important travail de création des cellules de la part des concepteurs et constructeurs pour essayer de répondre au mieux aux exigences, parfois contradictoires, du cahier des charges. Les propositions des maîtres d'œuvre font ensuite l'objet de nombreux échanges et observations des utilisateurs. Celles-ci sont parfois divergentes selon les interlocuteurs qui privilégient soit la sûreté et la solidité, soit la qualité de vie en cellule, soit la maintenabilité.

L'Agence et l'administration pénitentiaire ont partagé le constat qu'il n'existait pas, dans les établissements livrés ces dernières années, de conception pouvant

être considérée comme modèle pour la réalisation de l'ambitieux programme de 15 000 nouvelles places de prison. C'est la raison pour laquelle une démarche de standardisation a été introduite en vue de créer une cellule modèle, consensuelle, reproductible à une grande échelle.

Pour ce faire, l'Agence a engagé ou réalisé les actions suivantes :

- ajustements du programme pour lever les demandes contradictoires et hiérarchiser les exigences ;
- conception, par sa Direction de la Qualité et de la Construction (DQC), de la gaine technique qui

distribue les fluides entre deux cellules. Cette conception qui privilégie la maintenabilité et la facilité d'accès aux équipements est désormais imposée aux constructeurs ;

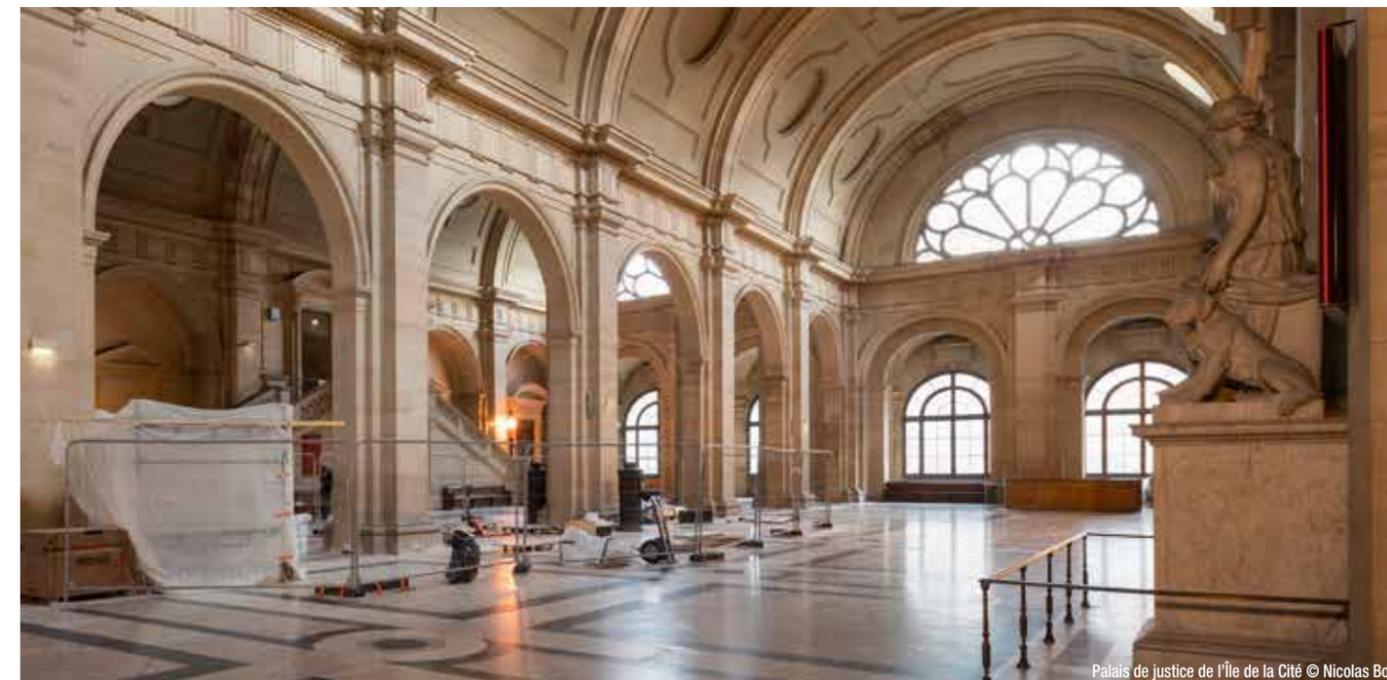
- définition précise de la volumétrie et de l'Agencement intérieur des cellules de 8,5 m² et 10,5 m² ;
- réflexions sur les équipements de la porte de la cellule : œilleton à grand angle de vision, grille de circulation d'air ;
- réflexions sur les dimensions des parties fixes et ouvrantes de la fenêtre, pour concilier au mieux les exigences de visibilité et de circulation d'air, et réflexions sur les protections solaires non escaladables ;

- réalisation de prototypes virtuels des cellules des établissements de Baie-Mahault, Basse-Terre, Troyes-Lavau ;
- réalisation de prototypes réels de ces établissements, sur un même site en banlieue parisienne, afin d'organiser des visites collectives et comparer différentes options d'aménagement.

Ces actions ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail avec l'administration pénitentiaire et sa régie immobilière qui fabrique le mobilier.

FOCUS : LE PROJET GRAND PROCÈS

En avril 2019, la Chancellerie a décidé que le procès des attentats terroristes du 13 novembre 2015 se tiendrait au sein du palais de justice de l'Île de la Cité à Paris, considérant le caractère hautement symbolique du bâtiment et la nécessité d'une sûreté renforcée.



L'ampleur hors normes du nombre de parties civiles, d'avocats et de publics attendu implique toutefois la création d'une salle d'audience de très grande capacité (environ 550 places), qui sera construite de manière temporaire dans la salle des pas perdus, et à laquelle sera associé un système de retransmission en direct dans différentes salles d'audience du palais.

Ce dispositif exceptionnel s'accompagne de mesures de sûreté accrues et d'aménagements spécifiques pour la gestion des flux.

La complexité de l'opération de construction de la nouvelle salle d'audience est forte, puisqu'il

s'agit de réaliser dans des délais contraints des aménagements parfaitement fonctionnels et sécurisés dans un site en activité et à grande valeur patrimoniale. Elle nécessite de surcroît une coordination fine avec l'ensemble des autres acteurs de ce projet particulier – cour d'appel de Paris, commandement militaire du palais, préfecture de police, administration pénitentiaire, etc.





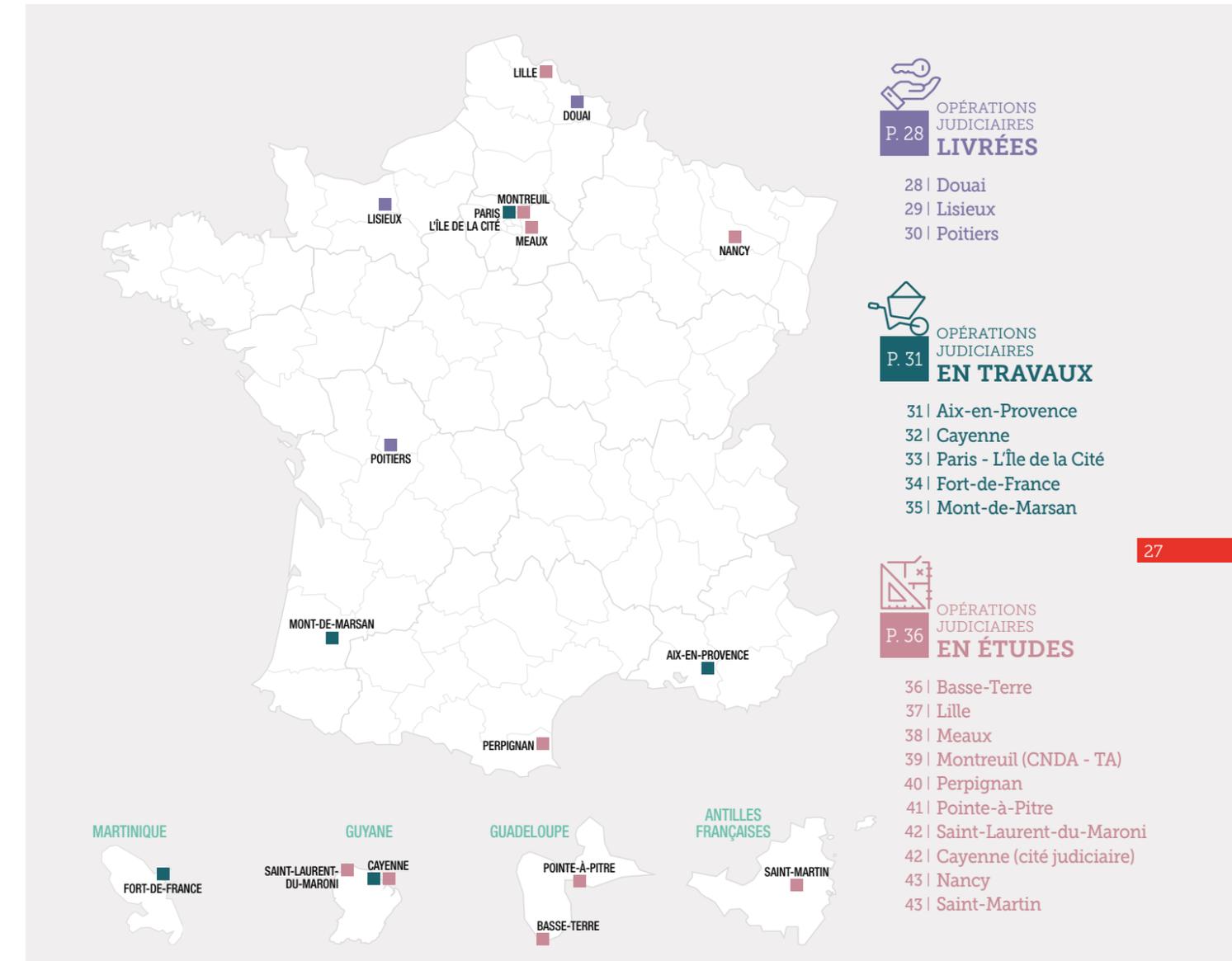
Les opérations

JUDICIAIRES

IMPLANTATION DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

12 AUTRES SITES JUDICIAIRES sont également en études préalables ou schémas directeurs :

- Schéma directeur d'Aix-en-Provence
- Beauvais
- Colmar
- Cusset (p. 42)
- Schéma directeur de Douai
- Schéma directeur d'Île-de-France (Bobigny, Créteil, Nanterre, Évry)
- Lons-le-Saunier
- Mamoudzou
- Schéma directeur de Marseille
- Papeete
- Saint-Pierre de la Réunion
- Toulon (p.43)



PALAIS DE JUSTICE DE DOUAI NORD (59)

Le palais de justice de Douai a fait l'objet d'une opération atypique d'extension.

Initialement composé du palais Pollinchove, construit au XVIII^e siècle, dans lequel siégeait le parlement de Flandres, et d'un ensemble édifié au XX^e siècle, le palais de justice de Douai compte maintenant une troisième partie, moderne, venue se glisser sous la tour des années 1970.

Cette extension permet au palais de justice de recevoir les différents publics dans des conditions favorables, avec l'implantation d'un service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) et une vraie salle des pas perdus. Deux nouvelles salles d'audience ont également été créées pour faire face à l'activité croissante des juridictions.



Palais de justice de Douai © Pascal Aimar



JURIDICTIONS CONCERNÉES

CA, TJ

CALENDRIER

Juillet 2016 :

démarrage des travaux

Mars 2019 :

prise de possession

Mai 2019 :

mise en service

CHIFFRES CLÉS

1 800 m² de surface de plancher

2 nouvelles salles d'audience

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre :

Hamonic + Masson, Scoping, Lamoureux, Capterre, Technique et Commerciale Assistance

Entreprise générale :

Demathieu Bard

Palais de justice de Douai © Pascal Aimar



Palais de justice de Douai © Pascal Aimar

PALAIS DE JUSTICE DE LISIEUX CALVADOS (14)

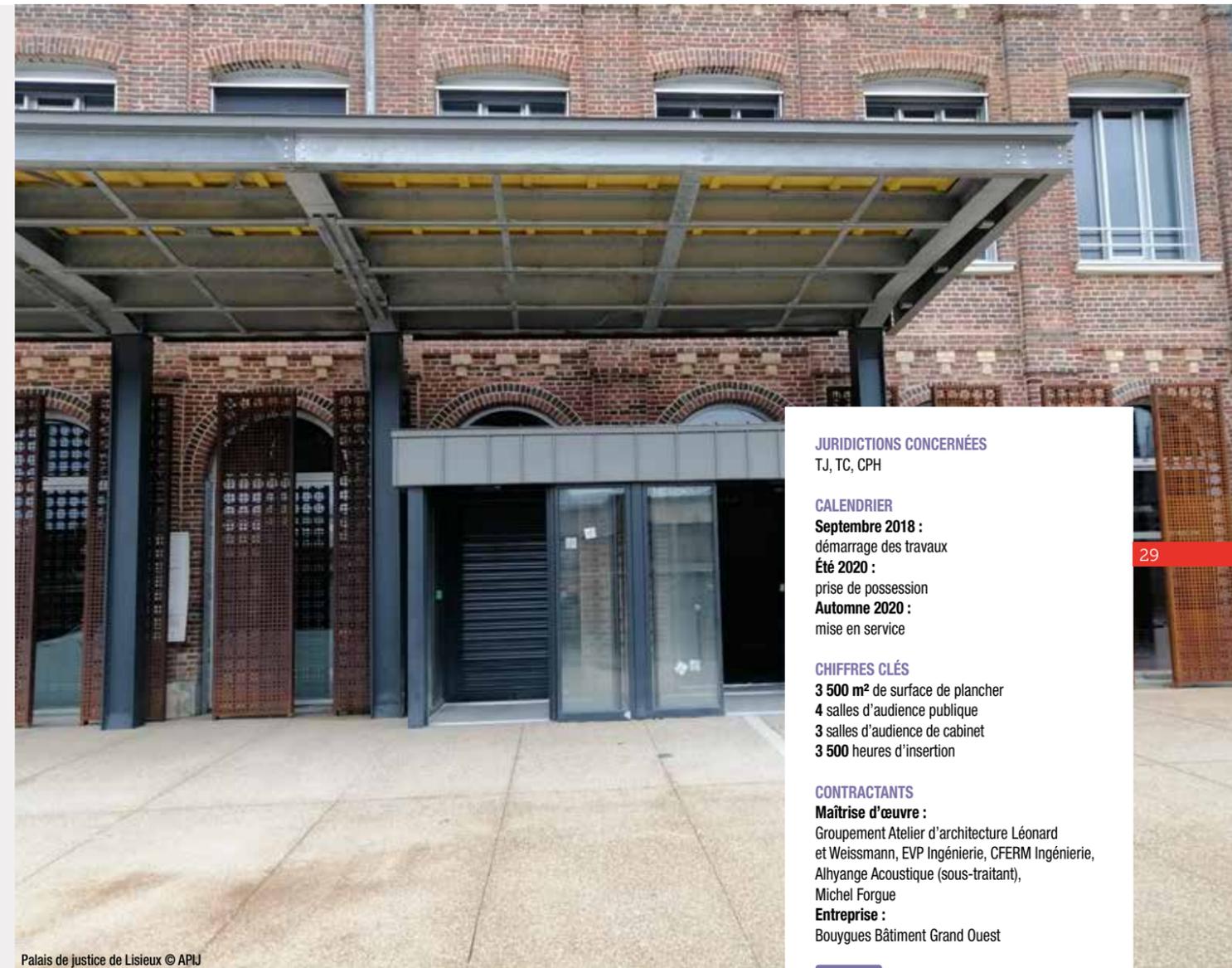
Cet ancien site industriel a été totalement transformé pour accueillir l'ensemble des trois juridictions de Lisieux.

Dès l'automne 2020, elles s'installeront dans ce bâtiment fonctionnel et moderne. Ce nouveau palais de justice apportera aux justiciables une meilleure lisibilité de l'activité judiciaire et simplifiera leurs démarches grâce à un accès unique.

C'est toute l'activité judiciaire qui gagnera en cohérence.



Palais de justice de Lisieux © APIJ



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, TC, CPH

CALENDRIER

Septembre 2018 :

démarrage des travaux

Été 2020 :

prise de possession

Automne 2020 :

mise en service

CHIFFRES CLÉS

3 500 m² de surface de plancher

4 salles d'audience publique

3 salles d'audience de cabinet

3 500 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre :

Groupe Atelier d'architecture Léonard et Weissmann, EVP Ingénierie, CFERM Ingénierie, Alhyange Acoustique (sous-traitant), Michel Forgue

Entreprise :

Bouygues Bâtiment Grand Ouest

Palais de justice de Lisieux © APIJ

PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS

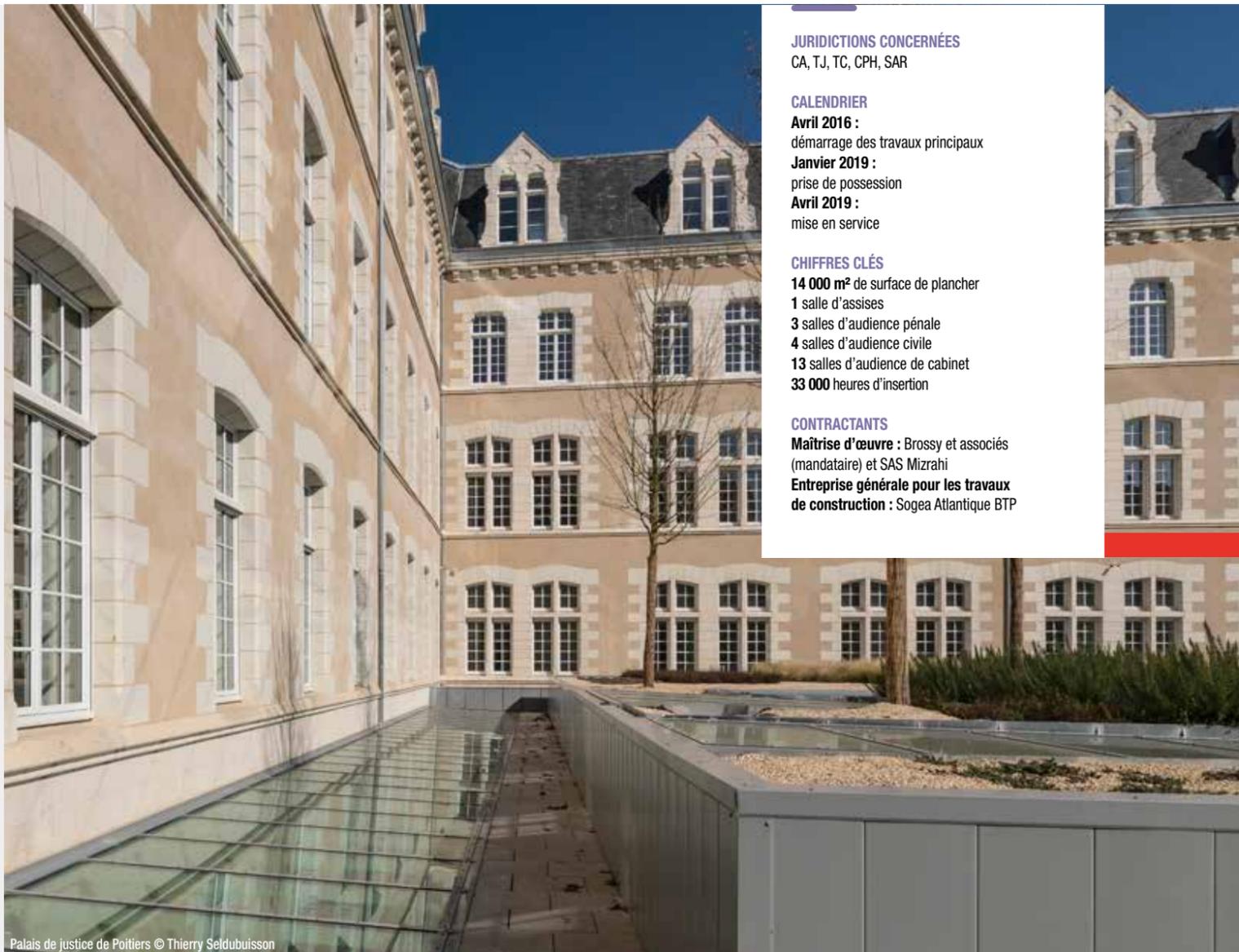
VIENNE (86)

Le nouveau palais de justice de Poitiers a pris place dans l'ancien lycée des Feuillants, inscrit partiellement au titre des monuments historiques.

Le projet architectural parvient à remodeler les lieux afin de correspondre aux attentes des juridictions tout en conservant leur caractère patrimonial. Cette réhabilitation soignée du bâtiment historique s'est accompagnée d'une extension nichée sous un jardin, qui accueille la salle des pas perdus et les salles d'audience.



Palais de justice de Poitiers © Thierry Seldubuisson



Palais de justice de Poitiers © Thierry Seldubuisson

JURIDICTIONS CONCERNÉES

CA, TJ, TC, CPH, SAR

CALENDRIER

Avril 2016 :
démarrage des travaux principaux
Janvier 2019 :
prise de possession
Avril 2019 :
mise en service

CHIFFRES CLÉS

14 000 m² de surface de plancher
1 salle d'assises
3 salles d'audience pénale
4 salles d'audience civile
13 salles d'audience de cabinet
33 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Brossy et associés (mandataire) et SAS Mizrahi
Entreprise générale pour les travaux de construction : Sogea Atlantique BTP

PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN- PROVENCE

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Le nouveau palais de justice d'Aix-en-Provence regroupera l'ensemble des services du tribunal de grande instance.

L'opération est réalisée en deux phases successives : la première a pour objet la construction du nouveau palais puis, faisant suite à l'emménagement des juridictions localisées actuellement sur les sites Carnot et Pratési, la seconde phase consistera en la déconstruction du palais provisoire Carnot, afin de réaliser à cet emplacement le parking du nouveau palais. Les travaux de gros œuvre se sont achevés en janvier 2020 et le bâtiment est hors d'eau et hors d'air depuis mars 2020. D'ores et déjà, la verrière recouvrant la salle des pas perdus est réalisée, permettant ainsi de visualiser sa volumétrie finale. L'architecte du projet a souhaité un bâtiment à la fois lumineux et monolithique. Les futurs utilisateurs sont très impliqués dans le projet et participent aux différents groupes de travail mis en place par l'APIJ, portant notamment sur la signalétique, la sûreté/sécurité et l'exploitation-maintenance.



Palais de justice d'Aix-en-Provence © Marc Barani Architectes



Palais de justice d'Aix-en-Provence © Frédéric Rousset



Palais de justice d'Aix-en-Provence © Frédéric Rousset

JURIDICTION CONCERNÉE

TJ

CALENDRIER

Février 2018 :
notification du marché de travaux
Avril 2018 :
démarrage des travaux
2021 :
prise de possession

CHIFFRES CLÉS

9 120 m² de surface de plancher
4 salles d'audience pénale
2 salles d'audience civile
12 salles d'audience de cabinet
12 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Atelier Barani (mandataire), Marc Barani Architectes, WSP, Mazet et associés, Franck Boutte Consultants, Lamoureux, Quadrim
Groupe d'entreprises de travaux : Fayat Bâtiment (mandataire), Ineo, Axima, Cogeci, Altia, Etamine

PALAIS DE JUSTICE DE CAYENNE

GUYANE FRANÇAISE (973)

Le palais de justice de Cayenne, abritant une partie du tribunal de grande instance et la cour d'assises, fait l'objet d'une opération de réhabilitation depuis 2014.

La troisième phase porte sur le réaménagement du palais pour y accueillir la cour d'appel et le service administratif régional, les juridictions de première instance, pour l'instant logées dans des locaux en location, intégrant la future cité judiciaire de Cayenne. La découverte de la présence d'amiante en mars 2019 lors des travaux de rénovation du palais de justice historique a conduit à sa fermeture immédiate par mesure de sécurité, puis à la recherche de solutions de relogement partiel en urgence dans les bâtiments Larivot et Majestic, mis en service respectivement en septembre et octobre 2019. Des solutions complémentaires ont depuis été engagées afin d'assurer des conditions de travail adaptées et le maintien d'un service public de la Justice. Ainsi, depuis janvier 2020, la location supplémentaire au sein du bâtiment Larivot a permis en mars la mise en service d'une salle d'audience et de nouveaux bureaux. En parallèle, les travaux de désamiantage et de rénovation complète se poursuivent au sein du palais historique. Ce regroupement sera complété par l'arrivée de la cour d'appel, du SAR et des assises.



Palais de justice de Cayenne © Agence APACA

JURIDICTIONS CONCERNÉES

Cour d'assises, CA, SAR

CALENDRIER

2020 :
désamiantage et travaux

2021 :

livraison

CHIFFRES CLÉS

2 880 m² de surface de plancher

1 600 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre :

Groupement Acapa, BTC, ATTA

Entreprises (corps d'état séparés) :

GRCG, CRI, ACEP, Caraïbes Froid, Otis, Dantin,

Signalizes

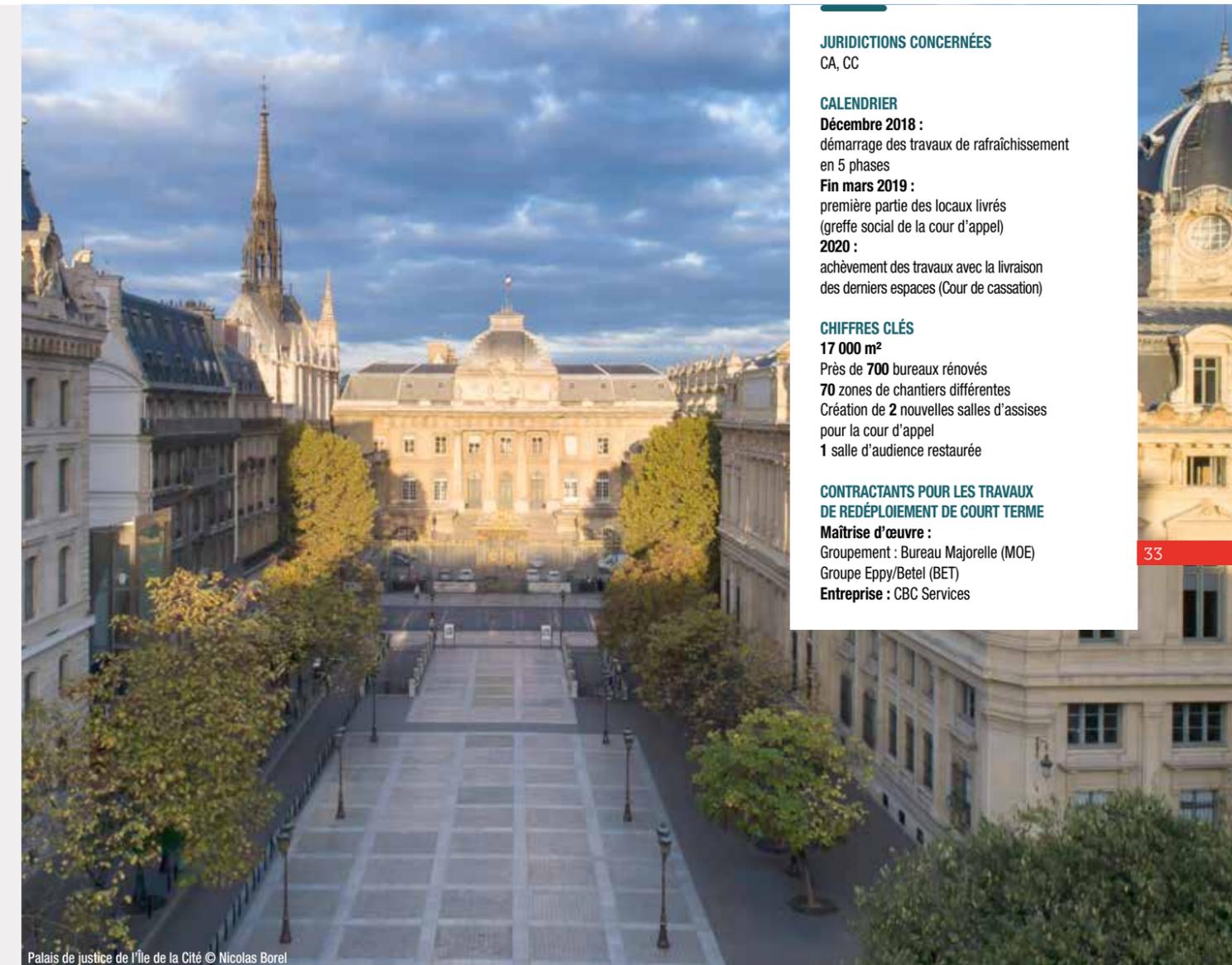
PALAIS DE JUSTICE DE L'ÎLE DE LA CITÉ

PARIS (75)

Suite au déménagement du tribunal de grande instance vers le nouveau tribunal de Paris aux Batignolles, le ministère de la Justice réinstalle à court terme dans le palais de justice historique diverses entités de la Cour de cassation et de la Cour d'appel.

Un programme de travaux de rafraîchissement a été engagé à la mi-décembre 2018, pour s'achever en 2020, avec une réinstallation progressive de plusieurs services dès le mois de mars 2019.

Ce redéploiement permet notamment de libérer les bâtiments actuellement en location pour différents services de la Cour de cassation et de la cour d'appel. En parallèle, les études d'avant-projet menées par l'architecte en chef des monuments historiques pour la restructuration globale du site, consistant principalement en la mise aux normes techniques et en une mise en valeur patrimoniale du monument, se sont poursuivies en lien avec les deux autres maîtres d'ouvrage intervenant sur l'ensemble immobilier : la préfecture de police et le centre des monuments historiques.



Palais de justice de l'Île de la Cité © Nicolas Borel

JURIDICTIONS CONCERNÉES

CA, CC

CALENDRIER

Décembre 2018 :
démarrage des travaux de rafraîchissement en 5 phases

Fin mars 2019 :
première partie des locaux livrés (greffe social de la cour d'appel)

2020 :
achèvement des travaux avec la livraison des derniers espaces (Cour de cassation)

CHIFFRES CLÉS

17 000 m²

Près de **700** bureaux rénovés

70 zones de chantiers différentes

Création de **2** nouvelles salles d'assises pour la cour d'appel

1 salle d'audience restaurée

CONTRACTANTS POUR LES TRAVAUX DE REDÉPLOIEMENT DE COURT TERME

Maîtrise d'œuvre :

Groupement : Bureau Majorelle (MOE)

Groupe Eppy/Betel (BET)

Entreprise : CBC Services

PALAIS DE JUSTICE DE FORT-DE-FRANCE MARTINIQUE (972)

Cette opération a pour but de mettre un terme aux infiltrations d'eau en toiture du palais de justice de Fort-de-France, en assurant la réfection complète de l'étanchéité.

Débutés en novembre 2019, ces travaux constituent le préalable à l'opération de gros entretien renouvellement et réaménagement du palais.

En effet, la réorganisation des services du palais est actuellement en cours d'études afin d'intégrer des effectifs supplémentaires et la création du pôle social.



Palais de justice de Fort-de-France © APIJ



Palais de justice de Fort-de-France © APIJ

JURIDICTIONS CONCERNÉES

Cour d'assises, TJ, tribunal mixte de commerce, CPH

CALENDRIER

Novembre 2019 :
démarrage des travaux
2021 :
fin des travaux

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Berim
Entreprise : Socare

PALAIS DE JUSTICE DE MONT-DE-MARSAN LANDES (40)

Le nouveau palais de justice de Mont-de-Marsan permettra d'accueillir toutes les juridictions montoises ainsi que la cour d'assises.

Après un démarrage des travaux en début d'année 2019, le gros œuvre s'est achevé au 3^e trimestre avec l'apparition des premières colonnades, symbole fort du projet et la pose très technique de la charpente métallique. Une première image structurelle du nouveau palais de justice se dessine, donnant la mesure de ce bâtiment qui, entre solennité et ouverture sur la ville, renouvelle l'image de l'institution judiciaire.



Palais de justice de Mont-de-Marsan © Sébastien Boisseau - ACOBA



Palais de justice de Mont-de-Marsan © Agence d'architecture Brochet-Lajus-Pueyo

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, TC, CPH, TASS-TCI, cour d'assises

CALENDRIER

Octobre 2018 :
notification du marché de travaux
Fin février 2019 :
démarrage des travaux
2021 :
prise de possession

CHIFFRES CLÉS

5 salles d'audience
4 salles d'audience de cabinet
6 300 m² de surface de plancher
7 500 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre :
Groupement Agence d'architecture BLP, CETAB (BE techniques), IDB Acoustique, Overdrive (économiste)
Entreprise : Eiffage Sud Aquitaine (mandataire), Bobion-Janin, Sertelec



Palais de justice de Mont-de-Marsan © Sébastien Boisseau - ACOBA

PALAIS DE JUSTICE DE BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

Classé monument historique, le palais de justice de Basse-Terre a été construit en 1928 par l'architecte Ali Tur.

Les locaux actuels présentent de nombreux dysfonctionnements.

Le projet consiste à regrouper l'intégralité des juridictions du ressort sur un même site. Après la réalisation d'une extension sur les terrains adjacents, les bâtiments non classés seront démolis et le palais classé sera rénové entièrement en comprenant un confortement sismique.



Palais de justice de Basse-Terre © APIJ



JURIDICTIONS CONCERNÉES
CA, cour d'assises, TJ, CPH, SAR

CALENDRIER
2020 :
programmation

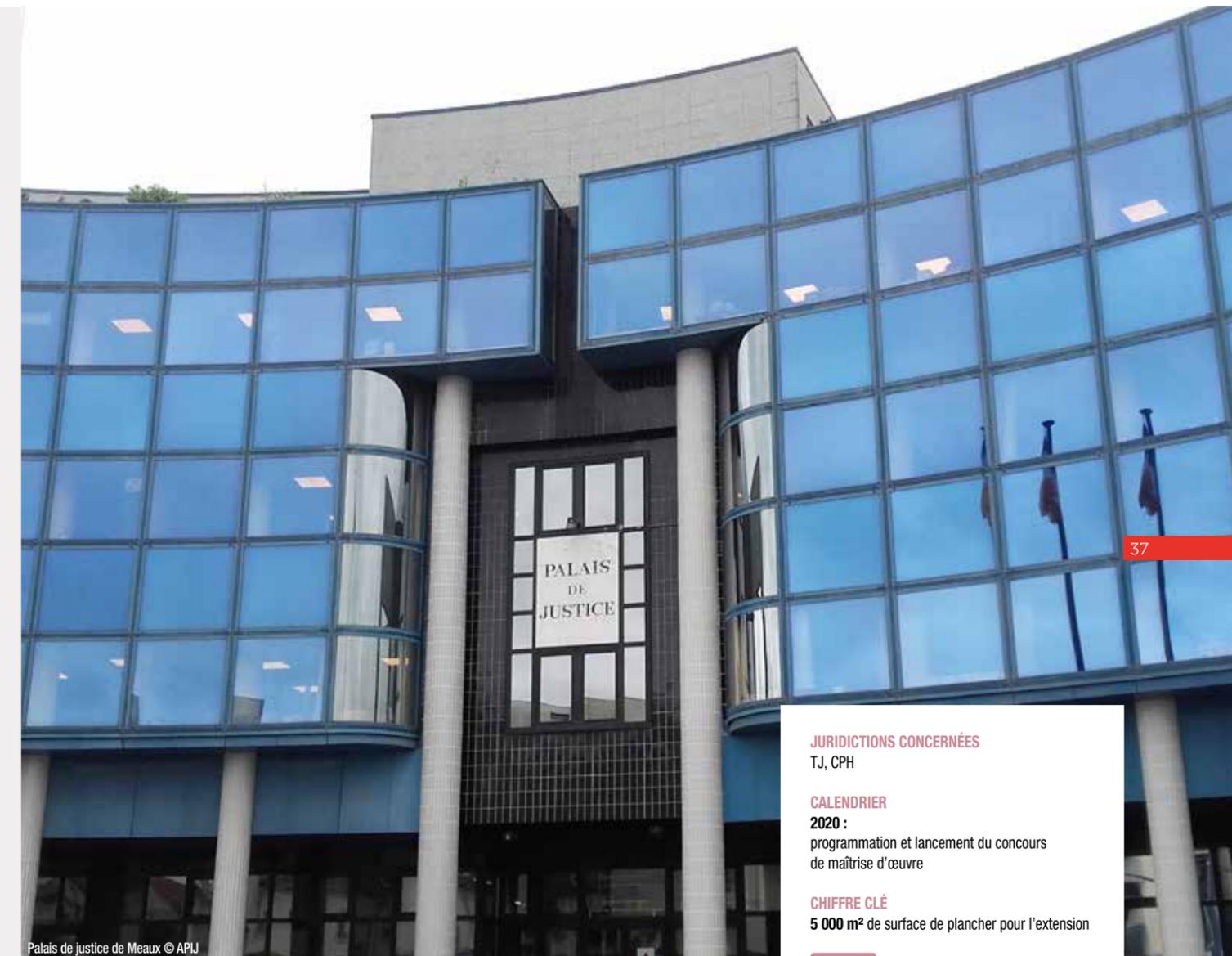
CHIFFRES CLÉS
5 142 m² de surface de plancher
dont 3 825 m² de construction neuve

Palais de justice de Basse-Terre © APIJ

PALAIS DE JUSTICE DE MEAUX SEINE-ET-MARNE (77)

Le projet prévoit la réhabilitation et l'extension du palais de justice actuel, devenues nécessaires pour adapter le bâtiment aux évolutions de l'exercice de la Justice (tribunal judiciaire, amélioration de l'accueil du justiciable) et à l'augmentation du volume d'affaires traitées.

Après la réalisation d'audits techniques et fonctionnels et d'études de faisabilité en 2019, l'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du programme de l'opération et au lancement du concours de maîtrise d'œuvre.



JURIDICTIONS CONCERNÉES
TJ, CPH

CALENDRIER
2020 :
programmation et lancement du concours
de maîtrise d'œuvre

CHIFFRE CLÉ
5 000 m² de surface de plancher pour l'extension

Palais de justice de Meaux © APIJ

PALAIS DE JUSTICE DE LILLE NORD (59)

Le nouveau palais de justice de Lille a été conçu selon une double attente : être un espace accueillant pour les justiciables, tout autant qu'un lieu de travail quotidien de qualité pour les utilisateurs.

Trois ensembles différenciés répondent chacun aux exigences particulières de leurs usages au sein d'une structure cohérente permettant unité et clarté fonctionnelle. Le socle paysager du bâtiment abrite les espaces publics d'accueil et d'audience : la salle des pas perdus est traitée comme une place publique dont les façades sont les grandes salles d'audience. Elle se situe dans le prolongement du parvis, ouvert sur la ville et accessible à tous dans la continuité végétale de la plaine Winston Churchill. À cet espace s'ajoute un espace intermédiaire pour les salles d'audience de cabinet, intégrant ainsi les exigences de modernisation de la Justice du XXI^e. Il est positionné volontairement en retrait, en hauteur dans l'édifice triangulaire. Il se déploie sur quatre niveaux et constitue le cœur du palais. Enfin, les espaces de travail entourent dans un volume hexagonal les salles d'audience de cabinet.



Palais de justice de Lille © OMA



Palais de justice de Lille © OMA

JURIDICTION CONCERNÉE

TJ

CALENDRIER

2020 :
lancement de l'appel d'offres travaux
2021 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS

22 500 m² de surface de plancher
9 salles d'audience publique
61 salles d'audience de cabinet
35 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Groupement Office for Metropolitan Architecture - OMA (architecte mandataire), Saison Menu (architecte associé) WSP (BET, géotechnicien, BIM manager), MF (économiste), Quadrim (exploitation maintenance), Base (paysagiste), 8'18" (conception lumière), LASA (acousticien), Transsolar (BET HQE), VS-A (BET enveloppe), Cronos conseil (BET sûreté)



Palais de justice de Lille © OMA

COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL SEINE-SAINT-DENIS (93)

Face aux enjeux de l'accroissement d'activité de ses juridictions administratives implantées à Montreuil et de rationalisation de son immobilier, le Conseil d'État envisage de les regrouper sur l'ancien campus de l'AFPA à Montreuil, une fois celui-ci réhabilité.

Cet ensemble immobilier, composé de 6 bâtiments totalisant près de 20 000 m² de surface de plancher, est aujourd'hui libre d'occupation. Celui-ci est situé en bordure du quartier de "La Noue", classé prioritaire par la politique de la Ville, et présente des enjeux forts en termes de développement urbain.

Pour mener la programmation, les études puis le chantier de ce projet, le Conseil d'État a souhaité s'appuyer sur l'expertise de l'APIJ en matière de pilotage d'opérations complexes et similaires par la signature d'une convention de mandat en 2018. Depuis, l'Agence a engagé différents diagnostics (structure, plomb, amiante, géomètre) et finalise la programmation de l'opération ainsi que les études de faisabilité technique.

JURIDICTIONS CONCERNÉES
Cour nationale du droit d'asile,
tribunal administratif

CALENDRIER

2020 :
programmation et lancement
du concours de maîtrise d'œuvre,
démarrage des travaux de désamiantage

CHIFFRE CLÉ

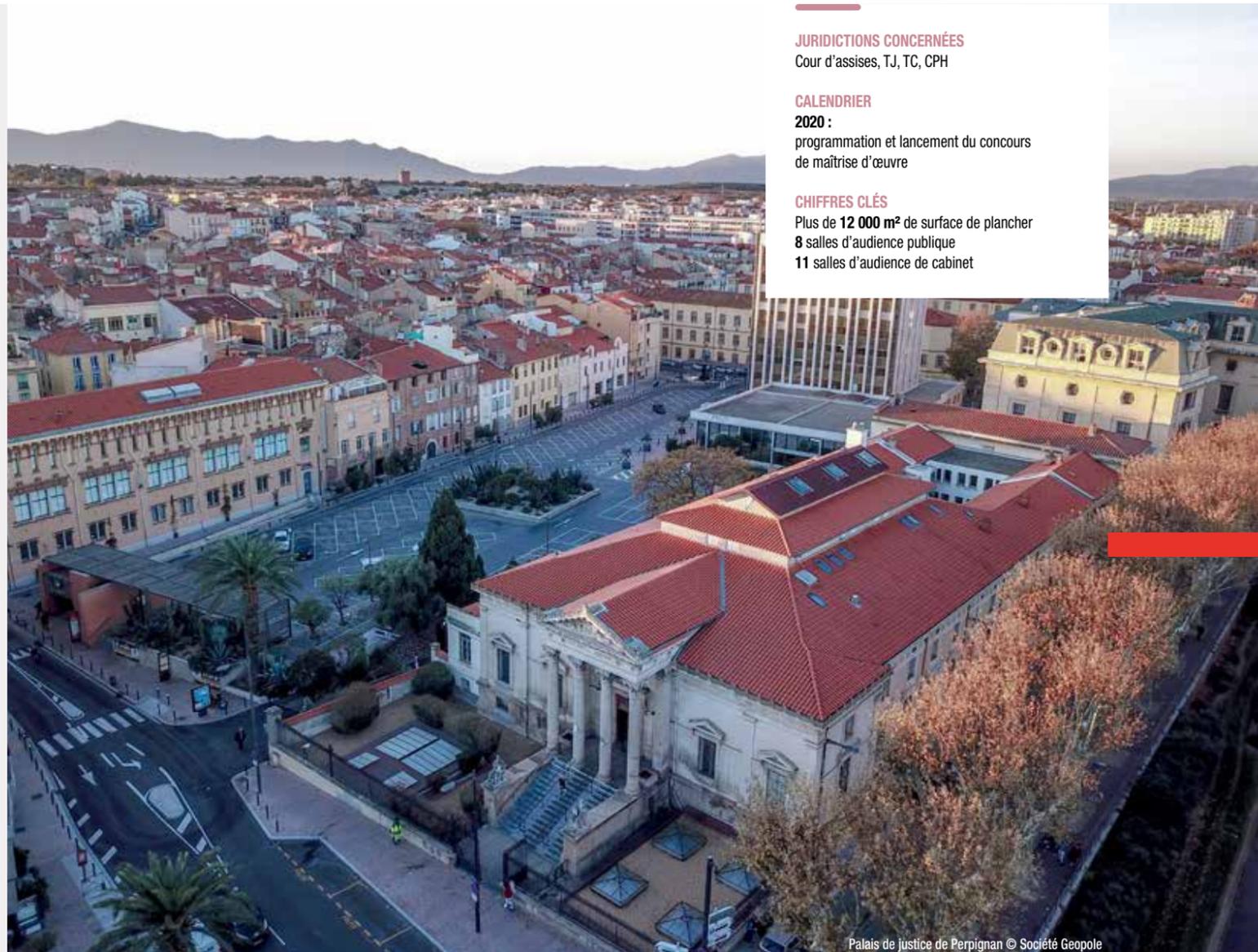
20 000 m² de surface de plancher



PALAIS DE JUSTICE DE PERPIGNAN PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

L'opération consiste à effectuer la réhabilitation et l'extension de l'actuel palais de justice Arago pour regrouper la cour d'assises, le tribunal judiciaire, le conseil de prud'hommes, voire le tribunal de commerce.

Cette extension prendra place sur une partie du parc de stationnement mitoyen qui sera à cet effet démoli. La promesse de vente a été signée en octobre 2019.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

Cour d'assises, TJ, TC, CPH

CALENDRIER

2020 :
programmation et lancement du concours de maîtrise d'œuvre

CHIFFRES CLÉS

Plus de **12 000 m²** de surface de plancher
8 salles d'audience publique
11 salles d'audience de cabinet

Palais de justice de Perpignan © Société Geopole

PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE POINTE-À-PITRE GUADELOUPE (971)

Conçu par l'architecte Ali Tur, le palais de justice historique de Pointe-à-Pitre accueillera à terme les services n'ayant pu intégrer le nouveau palais de justice de Pointe-à-Pitre livré en 2018.

Une première phase de travaux sera consacrée aux opérations de curage, désamiantage, déplombage et sécurisation du site, permettant dans un second temps la rénovation lourde du palais, comprenant un confortement sismique.



Palais de justice de Pointe-à-Pitre © APIJ



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, CPH

CALENDRIER

2019 :
études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la phase 1
2020 :
démarrage des travaux de la phase 1, programmation fonctionnelle et technique

CHIFFRES CLÉS

1 780 m² de surface de plancher
870 heures d'insertion pour la 1^{re} phase

Palais de justice de Pointe-à-Pitre © APIJ

CITÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE À SAINT-LAURENT-DU-MARONI

GUYANE FRANÇAISE (973)

La création de cette cité s'inscrit dans le cadre des accords de Guyane du 21 avril 2017 entre l'État et le collectif "pour que la Guyane décolle". Elle s'inscrit dans un contexte de très forte croissance démographique de Saint-Laurent-du-Maroni.

La cité comprendra notamment un tribunal judiciaire, un centre pénitentiaire, un service pénitentiaire d'insertion et de probation et des locaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. La cité sera située au sein du secteur de la crique Margot à 7 km du centre-ville, au sein d'un des périmètres d'aménagement de l'opération d'intérêt national de Guyane.

Suite à l'officialisation du choix du site fin 2018 par la garde des Sceaux, l'année 2019 a été marquée par la poursuite des études préalables, des investigations de terrain, des études

de programmation ainsi que la mise en œuvre des actions permettant la libération du site de ses occupants sans titre.

Le conseil d'administration du 13 novembre 2019 a approuvé le passage en phase opérationnelle de cette opération, permettant le dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique et le lancement en 2020 d'un appel d'offres auprès de groupements pour la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance de cette cité.

JURIDICTION CONCERNÉE

TJ

CALENDRIER

2020 :
lancement de l'appel d'offres en conception-réalisation-exploitation-maintenance

CHIFFRES CLÉS

5 000 m² environ de surface de plancher pour le tribunal judiciaire
25 ha de foncier
500 places pour l'établissement pénitentiaire
130 000 heures d'insertion pour l'ensemble de la cité



OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN ÉTUDES

CITÉ JUDICIAIRE DE CAYENNE

GUYANE FRANÇAISE (973)

L'évolution de l'activité juridictionnelle à Cayenne et la nécessité d'offrir des conditions de travail modernes aux magistrats et fonctionnaires, ainsi que des conditions d'accueil satisfaisantes pour les justiciables, ont conduit la Chancellerie, suite à l'élaboration du schéma directeur mené par l'Agence et présentant plusieurs scénarios, à envisager la création d'une cité judiciaire sur le site Rebard qui accueillera toutes les juridictions de première instance, ainsi qu'un silo d'archives. Cette opération sera réalisée en conception-réalisation-exploitation-maintenance.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, CPH, TC

CALENDRIER

2020 :
programmation et lancement de l'appel d'offres en conception-réalisation

CHIFFRE CLÉ

4 500 m² de surface utile prévisionnelle



OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN ÉTUDES

PALAIS DE JUSTICE DE CUSSET

ALLIER (03)

La Chancellerie envisage la réalisation d'un nouveau palais de justice regroupant le tribunal judiciaire et le CPH.

Deux terrains ont été soumis à l'étude en vue de l'implantation de ce nouveau palais de justice, tous deux situés sur le territoire de la commune de Cusset.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, CPH

CALENDRIER

2020 :
programmation



OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN ÉTUDES

CITÉ JUDICIAIRE DE NANCY

MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

Face aux conditions d'accueil et de travail dégradées au sein de la cité judiciaire actuelle, la Chancellerie a confié à l'APIJ l'étude du projet de construction d'une nouvelle cité judiciaire visant à accueillir le tribunal judiciaire, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce. Trois scénarios d'implantation ont été étudiés. Deux concernaient des projets de réhabilitation, l'un sis dans l'ancienne faculté de pharmacie, l'autre au sein de l'hôpital Saint-Julien. Le troisième scénario portait sur une construction neuve au niveau de la friche dite "Alstom", située rue Oberlin. C'est ce dernier site qui a été retenu. Très attendue des juridictions, cette nouvelle cité s'inscrira dans le cadre plus global d'un projet de renouvellement urbain porté par la Ville et la Métropole autour de la future voie de la Meurthe. L'Agence poursuit actuellement ses études sur le site Alstom, en vue de la future désignation du maître d'œuvre de l'opération. Une étude plus large sous la forme d'un schéma directeur immobilier est également menée concernant les bâtiments abritant la cour d'appel et le service administratif régional.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, TC, CPH

CALENDRIER

2020 :
programmation et lancement du concours d'architecture



OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN ÉTUDES

PALAIS DE JUSTICE DE TOULON

VAR (83)

Le regroupement des juridictions est souhaité par une opération de réhabilitation lourde du palais Péri et d'extension sur l'emprise mitoyenne, éventuellement accompagnée du maintien et de la réhabilitation légère du palais secondaire Leclerc dans l'hypothèse où l'emprise du palais Péri ne permet pas un regroupement des juridictions de manière satisfaisante.

Ce projet, actuellement en phase d'études préalables, a pour but de rationaliser les implantations, de répondre à la saturation des équipements existants et de mettre en œuvre la nouvelle organisation impulsée par la loi de programmation et de réforme pour la Justice.

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TJ, TC, CPH

CALENDRIER

2020 :
programmation et lancement du concours d'architecture



OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN ÉTUDES

PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE SAINT-MARTIN

ANTILLES FRANÇAISES (978)

Le palais de justice historique de Saint-Martin a été créé en 1932 par l'architecte Ali Tur.

Bien qu'une première extension ait été ajoutée dans les années 90, le palais de justice a conservé néanmoins toute son authenticité. Des travaux de rénovation légère vont être menés afin de permettre une réorganisation des espaces, d'améliorer les conditions de travail du personnel et de reprendre les derniers désordres causés par l'ouragan Irma en septembre 2017. À terme, la réalisation d'une cité de la justice est envisagée.

JURIDICTION CONCERNÉE

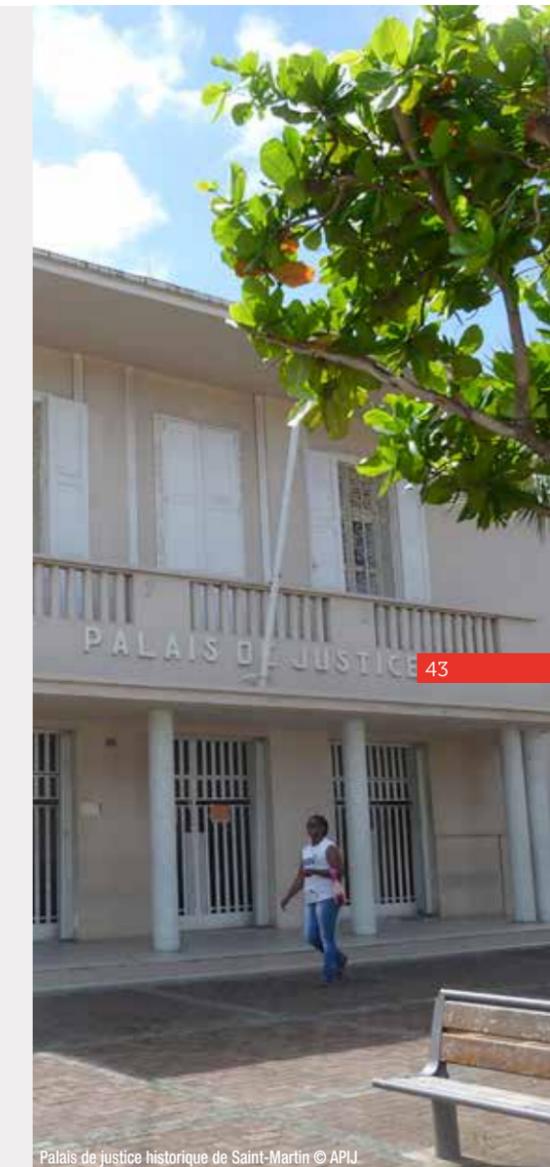
Tribunal de proximité

CALENDRIER

2020 :
réalisation des études avant démarrage des travaux



OPÉRATIONS JUDICIAIRES
EN ÉTUDES



Palais de justice historique de Saint-Martin © APIJ



Les opérations

PÉNITENTIAIRES

44



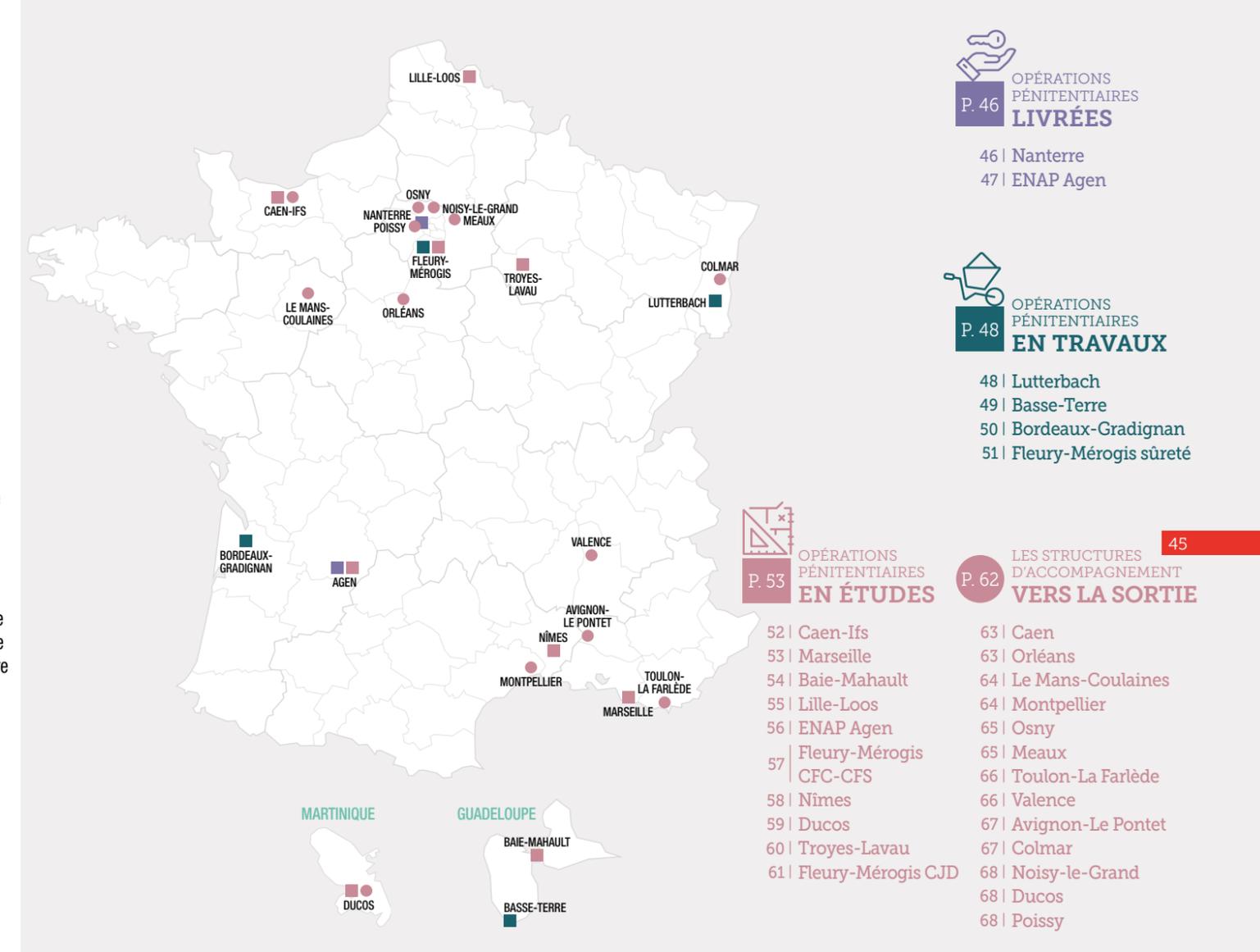
IMPLANTATION DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

11 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES font également l'objet d'études préalables :

- Schéma directeur de Fresnes
 - Schéma directeur de Poissy
 - Les 3 prisons INserre annoncées par la garde des Sceaux en février 2020 à Arras, Donchery, Toul
 - Rivesaltes
 - Faa'a
 - Entraigues-sur-la-Sorgue
 - Tremblay-en-France
 - Toulouse-Muret
 - Angers
- Les quatre projets de Tremblay-en-France, Entraigues-sur-la-Sorgue, Muret et Baumettes 3 ont fait l'objet d'une concertation publique en mai et septembre 2019.

En outre, l'APIJ a été missionnée pour des études ou recherches foncières sur 10 autres opérations :

- Melun
- Alès
- Nice
- Var
- Châlons-en-Champagne
- Pau
- Noisseau
- Agglomération de Rennes
- Strasbourg-Eurométropole
- Val-d'Oise

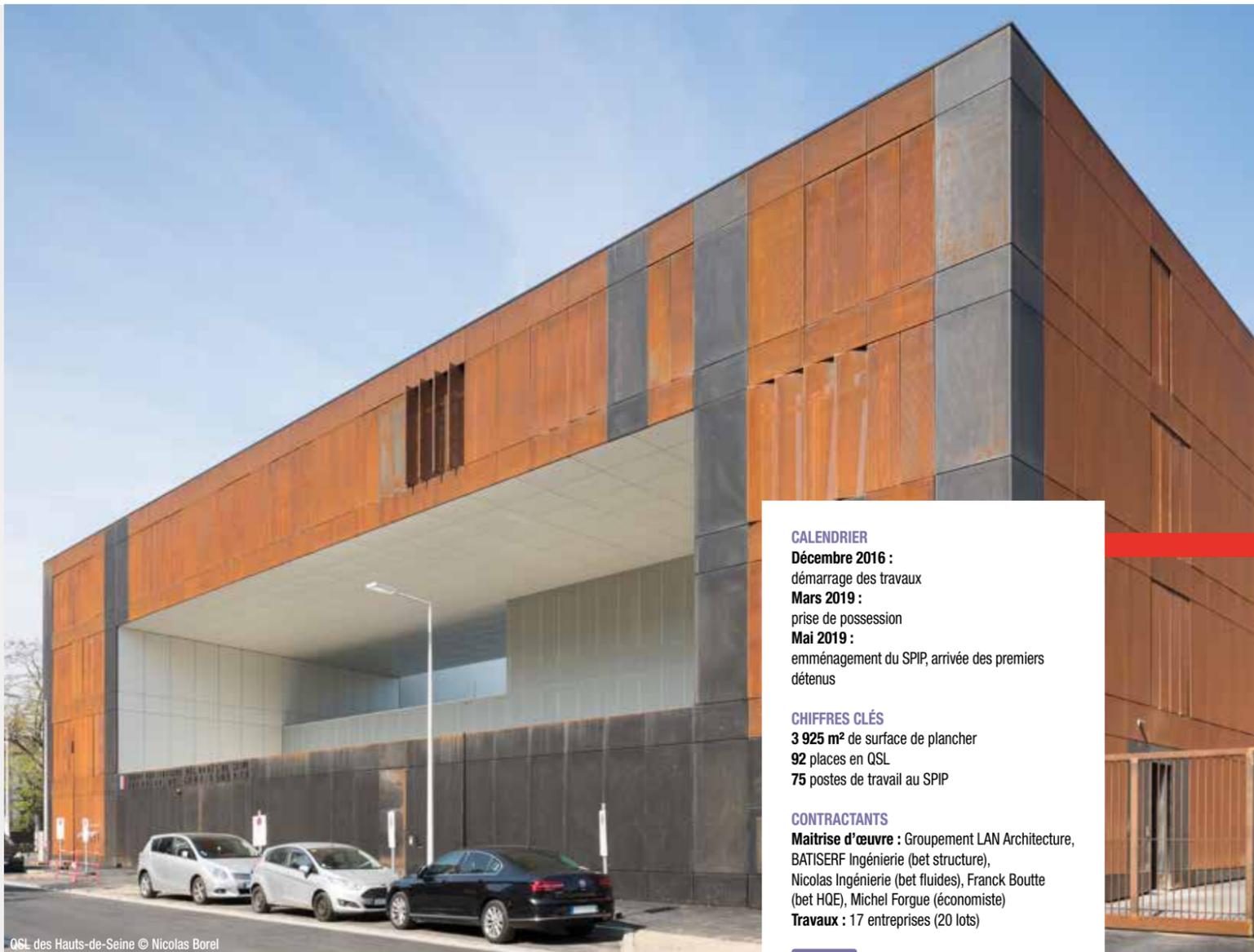


QSL ET SPIP DES HAUTS-DE-SEINE NANTERRE (92)

Imposant, le bâtiment qui s'élève à l'angle de la rue des Acacias et du boulevard du Général Leclerc, à Nanterre, abrite d'une part le nouveau quartier de semi-liberté (QSL) du centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine et, d'autre part, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Hauts-de-Seine. Cette double entité va permettre de renforcer les capacités de prise en charge des personnes condamnées à des peines alternatives à l'incarcération dans la perspective de prévenir la récidive et garantir le maintien des liens sociaux et familiaux des personnes jugées.



QSL des Hauts-de-Seine © Nicolas Borel



QSL des Hauts-de-Seine © Nicolas Borel

CALENDRIER

Décembre 2016 :
démarrage des travaux
Mars 2019 :
prise de possession
Mai 2019 :
emménagement du SPIP, arrivée des premiers détenus

CHIFFRES CLÉS

3 925 m² de surface de plancher
92 places en QSL
75 postes de travail au SPIP

CONTRACTANTS

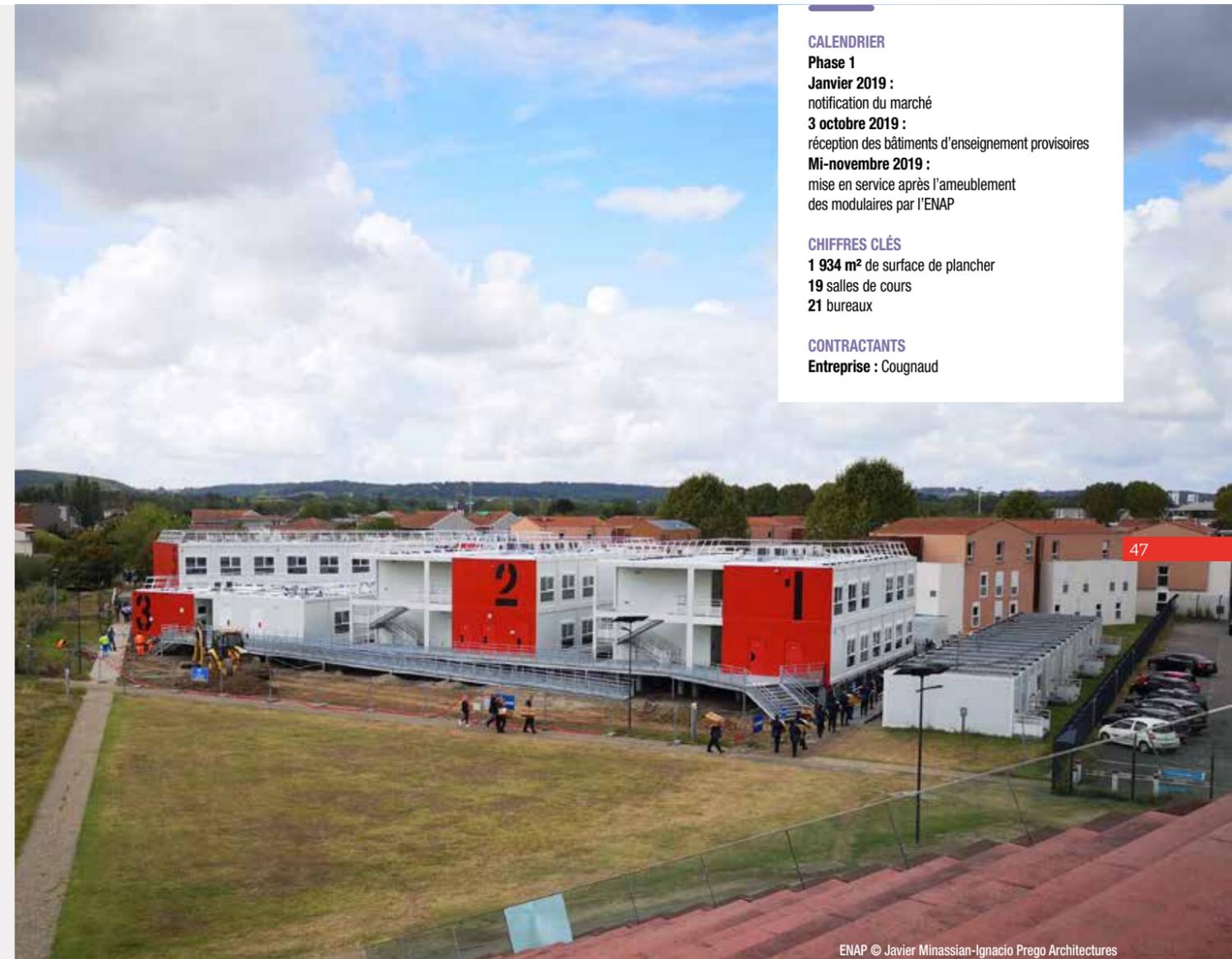
Maitrise d'œuvre : Groupement LAN Architecture, BATISERF Ingénierie (bet structure), Nicolas Ingénierie (bet fluides), Franck Boutte (bet HQE), Michel Forgue (économiste)
Travaux : 17 entreprises (20 lots)

ÉCOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP) AGEN (47)

Une opération en plusieurs phases est conduite sur le site de l'ENAP pour faire face à l'augmentation de ses recrutements. La première phase a consisté en l'installation de modulaires provisoires afin de réaliser 19 salles de cours et 21 bureaux qui sont depuis novembre 2019 en service.



ENAP © Javier Minassian-Ignacio Prego Architectures



CALENDRIER

Phase 1
Janvier 2019 :
notification du marché
3 octobre 2019 :
réception des bâtiments d'enseignement provisoires
Mi-novembre 2019 :
mise en service après l'ameublement des modulaires par l'ENAP

CHIFFRES CLÉS

1 934 m² de surface de plancher
19 salles de cours
21 bureaux

CONTRACTANTS

Entreprise : Cougnaud

ENAP © Javier Minassian-Ignacio Prego Architectures

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LUTTERBACH HAUT-RHIN (68)

L'architecture du projet en cours de construction incarne l'ambition d'un centre pénitentiaire conçu à la fois comme un lieu sécurisé, fonctionnel et avec une très forte dimension humaine.

Les quartiers dits de confiance ont été pour la première fois intégrés au programme. Son insertion paysagère et environnementale a également été recherchée. Les travaux qui ont débuté fin 2018 se poursuivent.



Centre pénitentiaire de Lutterbach © Anthony Begin



Centre pénitentiaire de Lutterbach © Anthony Begin

CALENDRIER

Mars 2017 :
notification du marché de conception-réalisation
Décembre 2018 :
démarrage des travaux
2021 :
prise de possession

CHIFFRES CLÉS

30 500 m² de surface de plancher
520 places
35 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Groupe de conception-réalisation :
Entreprise : Léon Grosse
Architecte : SCAU
Bureaux d'études : BETEG, BG ingénieurs conseils, EODD ingénieurs conseils

MAISON D'ARRÊT DE BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

La maison d'arrêt de Basse-Terre située en centre-ville, accolée à la cour d'appel, présente un état de vétusté avancé et une sur-occupation importante. Le projet prévoit la création d'une extension afin d'accroître la capacité d'accueil puis, après démolition, la reconstruction de la maison d'arrêt.

L'année 2019 a été marquée par la notification du marché de conception-réalisation et le démarrage des études (APS et APD). Le chantier s'est ouvert en février 2020 par les premières démolitions.



Maison d'arrêt de Basse-Terre
© Kardham Cardete Huet Architecture



Maison d'arrêt de Basse-Terre © Kardham Cardete Huet Architecture

CALENDRIER

24 avril 2019 :
notification du marché de conception-réalisation
Février 2020 :
démarrage des travaux de la phase 1

CHIFFRES CLÉS

14 120 m² de surface de plancher
200 places
20 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Groupe de conception-réalisation :
Entreprise : Bouygues Bâtiment
Architecte : Kardham Cardete Huet Architecture
Bureaux d'études : Egis Bâtiments Antilles Guyane, Delta Ingénierie, Ingénierie Constructions Modernes (ICM), Société Générale de Travaux Publics (SGTP), Emile Gaddarkhan et Fils TP

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX-GRADIGNAN GIRONDE (33)

Le projet de construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Bordeaux-Gradignan permettra d'améliorer la prise en charge des personnes détenues et de prévenir la récidive tout en améliorant les conditions de travail du personnel. Cette opération sera réalisée en plusieurs phases de démolition et de construction afin de maintenir le fonctionnement et la capacité de l'établissement pénitentiaire existant pendant toute la durée des travaux. Après la notification du marché de conception-réalisation en 2019, les études ont été engagées ainsi que les dossiers de demandes d'autorisations administratives et seront finalisés en 2020. Les travaux de préparation pourront ainsi être lancés en 2020.



Centre pénitentiaire de Bordeaux - Gradignan
© Archi5 Prod



Centre pénitentiaire de Bordeaux - Gradignan © Archi5 Prod

CALENDRIER

Avril 2019 :
notification du marché de conception-réalisation
2020 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS

35 000 m² de surface de plancher
600 places
45 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
Entreprises : Vinci Construction France (mandataire), GTM Bâtiment Aquitaine
Architecte : Archi5 Prod
Bureaux d'études : Ingerop (BET généraliste), Antea (BET désamiantage), Structures Sud-Ouest (BET structure), Cabinet Schembri (BET restauration), I. M. Project (OPC)

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS SÛRETÉ PÉNITENTIAIRE ESSONNE (91)

Afin de garantir la compatibilité logicielle et matérielle des équipements de sûreté pénitentiaire active mis en œuvre au fil des rénovations des tripales, le ministère de la Justice a décidé de confier à l'Agence leur remplacement. La notification du marché en avril 2019 a permis de procéder au démarrage des prestations, tripale par tripale, en juin. L'ensemble se déroulera sur une année.



Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, sûreté pénitentiaire
© Guillaume Maucuit-Lecomte



Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, sûreté pénitentiaire © Guillaume Maucuit-Lecomte

CALENDRIER

Avril 2019 :
notification du marché de rénovation-maintenance
Juin 2019 :
démarrage des prestations de rénovation
2020 :
achèvement des prestations de rénovation

CONTRACTANT

Egis

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CAEN-IFS CALVADOS (14)

Le futur centre pénitentiaire de Caen-Ifs accueillera des populations très diverses (femmes, hommes, mineurs) et permettra la fermeture de la maison d'arrêt existante. Le projet dont le marché a été notifié en février 2019 fait la part belle à la végétalisation du site, offrant également à travers une composition spatiale aérée des perspectives visuelles aux personnes détenues pour limiter l'effet anxiogène de l'enfermement. De nombreux espaces sont dévolus aux activités avec pour objectif une réinsertion réussie (ateliers de production et de formation dont un espace consacré à la boulangerie, pôle d'insertion et de prévention de la récidive entre autres). Les premières installations de chantier verront le jour en 2020, après la délivrance du permis de construire.



Centre pénitentiaire de Caen-Ifs © Architecture Studio



Centre pénitentiaire de Caen-Ifs © Architecture Studio

CALENDRIER

Février 2019 :
notification du marché de conception-réalisation
Août 2019 :
dépôt du permis de construire
2020 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS

31 553 m² de surface de plancher
551 places
45 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Groupe de conception-réalisation :
Entreprise : Spie Batignolles Île-de-France
Architecte : Architecture Studio
Bureau d'études : Artelia

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE BAUMETTES 3 BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

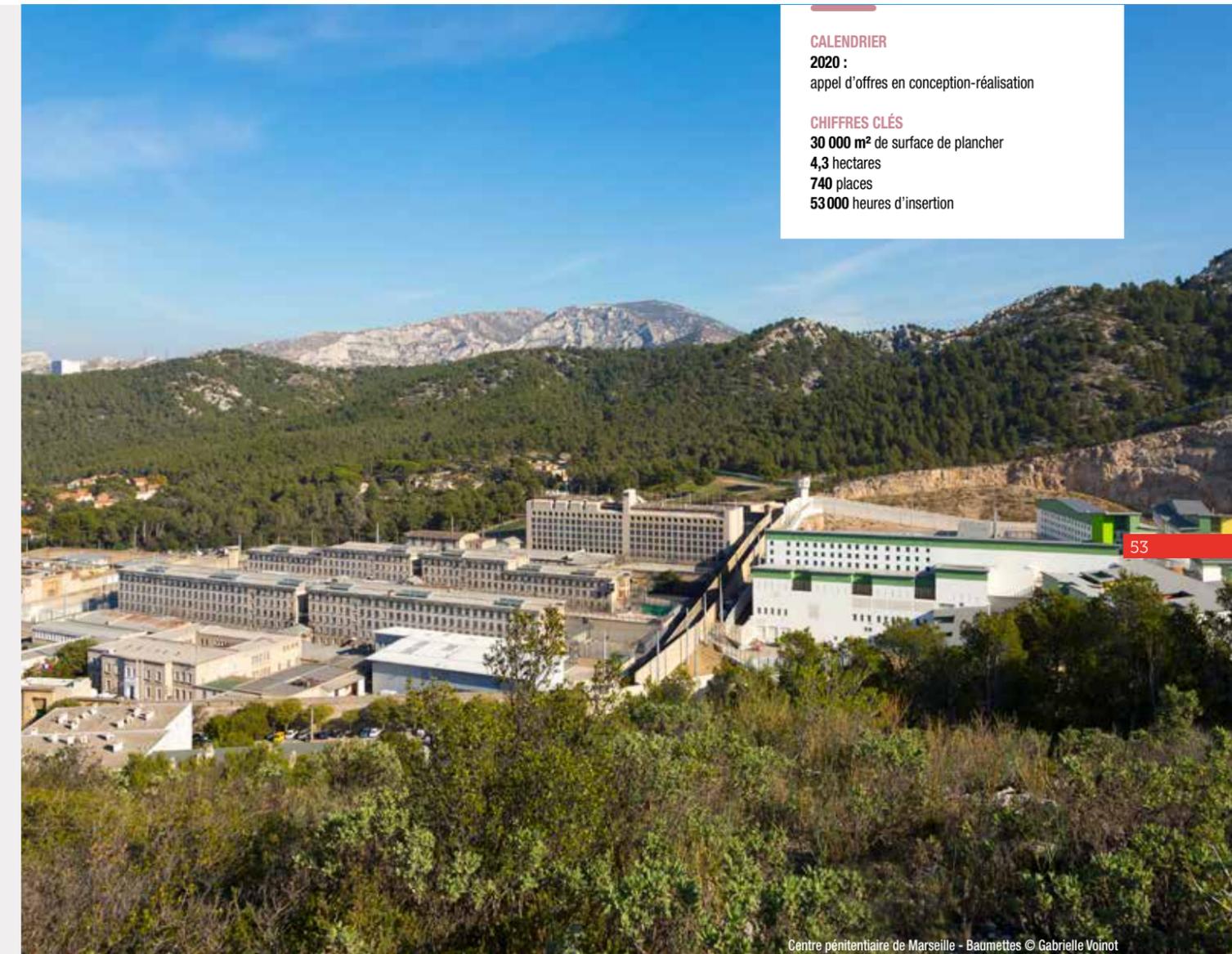
Après la phase de concertation publique préalable qui s'est achevée en novembre 2019, l'opération des Baumettes 3 se poursuit par la sélection du projet lauréat au cours de l'année 2020.

Cette opération est, après la mise en service en 2017 de l'établissement Baumettes 2, la dernière étape de la réhabilitation du centre pénitentiaire de Marseille.

À sa livraison, l'établissement totalement neuf constituera par sa capacité, le troisième centre pénitentiaire de France.



Centre pénitentiaire de Marseille - Baumettes
© Gabrielle Voinot



CALENDRIER

2020 :
appel d'offres en conception-réalisation

CHIFFRES CLÉS

30 000 m² de surface de plancher
4,3 hectares
740 places
53 000 heures d'insertion

Centre pénitentiaire de Marseille - Baumettes © Gabrielle Voinot

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BAIE-MAHAULT GUADELOUPE (971)

L'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault créera 300 nouvelles places pour faire face à la surpopulation.

L'opération se décompose en trois phases : la première concerne la construction du mess et du quartier de semi-liberté situés hors enceinte, la seconde celle de quartiers d'hébergement (un quartier d'accueil et d'évaluation, deux quartiers de maison d'arrêt pour hommes, un quartier disciplinaire et d'isolement). La dernière phase portera sur le raccordement de l'extension au centre pénitentiaire existant.

Ce projet d'accroissement de capacité sélectionné en 2019 sera soumis à une évaluation environnementale et fera ainsi l'objet d'une concertation publique en 2020.



Centre pénitentiaire de Baie-Mahault
© Kardham Cardete Huet Architecture



CALENDRIER

Juillet 2019 :

notification du marché de conception-réalisation

2020 :

démarrage des études de conception, constitution du dossier d'études d'impact et concertation publique

CHIFFRES CLÉS

6 700 m² de surface de plancher

300 places

30 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Groupe de conception-réalisation :

Entreprises : Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest

(mandataire), Bouygues Bâtiment Outre-Mer

Architecte : Kardham Cardete Huet Architecture

Bureaux d'études : Egis, ICM, Delta Ingénierie

Centre pénitentiaire de Baie-Mahault © Kardham Cardete Huet Architecture

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LILLE-LOOS NORD (59)

La réalisation du futur établissement de Lille-Loos, d'une capacité totale de 720 places, a été attribuée en mars 2019 au groupement dont Bouygues Bâtiment Nord-Est est mandataire et au cabinet d'architectes Reichen et Robert. L'abbaye construite au XVIII^e siècle, conservée pour son architecture remarquable, sera réhabilitée et accueillera la SAS.



Centre pénitentiaire de Lille-Loos
© Reichen et Robert & Associés



CALENDRIER

Juin 2019 :

notification du marché de conception-réalisation

2020 :

études de conception

CHIFFRES CLÉS

44 000 m² de surface de plancher

840 places

50 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Groupe de conception-réalisation :

Entreprise : Bouygues Bâtiment - Colas

Architecte : Reichen et Robert & Associés

Bureau d'études : Egis Bâtiments

Centre pénitentiaire de Lille-Loos © Reichen et Robert & Associés

ÉCOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP) AGEN (47)

Dans le cadre de l'augmentation des capacités d'accueil de l'ENAP, la seconde phase sera consacrée à la réalisation d'un programme de logements de 899 lits en chambres doubles. Le montage opérationnel retenu est un marché de conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM) avec une durée d'exploitation de quatre ans intégrant des objectifs de performance et de confort thermique. Le lauréat a été sélectionné fin 2019. La dernière phase de travaux a pour objet l'extension et l'aménagement de locaux d'enseignement.



ENAP © Javier Minassian-Ignacio Prego Architectures



CALENDRIER PHASE 2 (LITS)

Février 2020 :
notification du marché
2021 :
travaux

CHIFFRES CLÉS

9 435 m² de surface de plancher
899 lits
6 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS PHASE 2

Groupe CREM :
Entreprise : Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest
Architectes : Ignacio Prego Architectes, François De La Serre Sarl
Bureaux d'études : Otce Aquitaine, Engie
Cofely-Engie Energie Services

ENAP © Javier Minassian-Ignacio Prego Architectures

CENTRE FRANCILIEN DE SÉCURITÉ ET CENTRE DE FORMATION CONTINUE FLEURY-MÉROGIS ESSONNE (91)

Pour répondre à la demande locale et compte tenu de l'éloignement du centre de formation de l'ENAP, situé à Agen, l'administration pénitentiaire souhaite construire un centre francilien de sécurité sur l'Île-de-France. Ce CFS regroupera une base ERIS, un centre cynotechnique et un stand de tir.

Le centre de formation continue sera quant à lui implanté à l'entrée du domaine pénitentiaire de Fleury-Mérogis, sur le site du centre francilien de sécurité. Ce CFS regroupera des salles de cours et un amphithéâtre pour l'enseignement théorique, complétés par des salles de simulation pour l'enseignement pratique.



CFS
CALENDRIER
Avril 2018 :
notification du marché de maîtrise d'œuvre
2020 :
lancement de l'appel d'offres travaux
2021 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS

3 595 m² de surface de plancher
9 500 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Fabienne Bulle Architecte et associés, Planchais, INCET, Lamoureux, GEVOLYS

CFS de Fleury-Mérogis © Fabienne Bulle Architecte



CFC
CALENDRIER
Novembre 2019 :
notification du marché de maîtrise d'œuvre
2020 :
études de conception

CHIFFRES CLÉS

3 005 m² de surface de plancher
6 000 heures d'insertion

CONTRACTANT

Maîtrise d'œuvre : Nunc Architectes

CFC de Fleury-Mérogis © Nunc Architectes

MAISON D'ARRÊT DE NÎMES GARD (30)

Le projet consiste en une extension de la maison d'arrêt de Nîmes afin d'améliorer les conditions de détention de cet établissement. Dans cette perspective, deux bâtiments d'hébergement supplémentaires avec cours de promenade et terrains de sport seront construits dans l'enceinte actuelle. Après avoir finalisé le programme début 2019, l'APIJ a lancé la consultation et attribué en mai 2020 au groupement Société Méridionale du Bâtiment associé à Synthèse Architecture la conception et la réalisation de cette opération d'extension.



Maison d'arrêt de Nîmes © Synthèse Architecture



CALENDRIER
2020 :
notification du marché de conception-réalisation

CHIFFRES CLÉS
6 700 m² de surface de plancher
150 places
8 800 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Société Méridionale du Bâtiment (mandataire)
Architecte : Synthèse Architecture
Bureau d'études : Artelia Bâtiment et Industrie

Maison d'arrêt de Nîmes © Synthèse Architecture

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS RÉNOVATION UNITÉ SANITAIRE/ SERVICE MÉDICO PSYCHIATRIQUE RÉGIONAL MARTINIQUE (972)

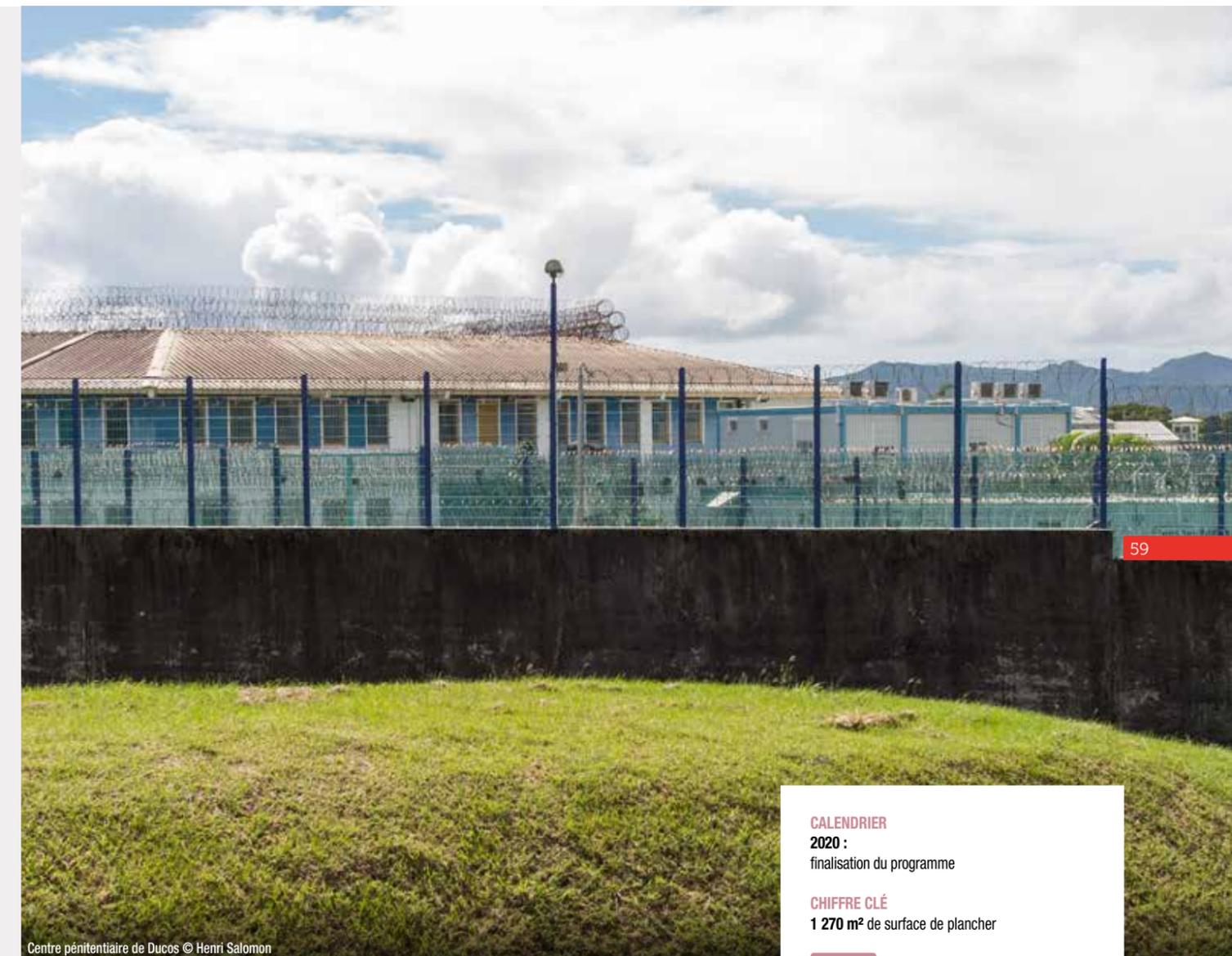
À la suite de la réalisation d'une extension de 160 places, le centre pénitentiaire de Ducos a accru de 60 % sa capacité initiale. Par conséquent, il s'est avéré nécessaire d'adapter la capacité de tous les services communs, notamment de réaménager l'unité sanitaire.

L'amélioration des conditions de travail et de sécurité devra permettre au personnel de l'unité sanitaire de mieux répondre aux missions qui leur sont dévolues.

L'agrandissement est prévu dans les anciennes cuisines du centre pénitentiaire.



Centre pénitentiaire de Ducos © Henri Salomon



CALENDRIER
2020 :
finalisation du programme

CHIFFRE CLÉ
1 270 m² de surface de plancher

Centre pénitentiaire de Ducos © Henri Salomon

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE TROYES-LAVAU AUBE (10)

Ce nouvel établissement de près de 500 places, situé à Lavau en périphérie de Troyes, permettra de moderniser les places de détention existantes dans le département de l'Aube. Le marché de conception-réalisation a été attribué à l'été 2019, et les autorisations administratives de construire sont attendues pour 2020.



Centre pénitentiaire de Troyes-Lavau
© Architecture Groupe-6 + WTFA



CALENDRIER

Juillet 2019 :
notification du marché de conception-réalisation
2020 :
autorisations de construire et démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS

30 000 m² de surface de plancher
472 places
38 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Groupe de conception-réalisation :
Entreprise : Bouygues Bâtiment Nord-Est
(mandataire), Colas Nord-Est
Architectes : Groupe 6, WTFA Architectes Associés
Bureaux d'études : Oteis, Diagobat

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS CENTRE DES JEUNES DÉTENUS ESSONNE (91)

La rénovation de l'ancien centre des jeunes détenus s'inscrit dans la continuité de la rénovation de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis, achevée en 2017. Le marché de conception-réalisation a été notifié début 2020.



Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, centre des jeunes détenus renové © Valero Gadan, Arnaud Hameau



CALENDRIER

Février 2020 :
notification du marché de conception-réalisation
2021 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS

26 446 m² de surface de plancher
408 places
18 000 heures d'insertion

CONTRACTANTS

Groupe de conception-réalisation :
Entreprises : Vinci Construction France
(mandataire), Dumez IDF (conception et travaux)
Architectes : Valero Gadan (architectes),
Arnaud Hameau (cotraitant architectes)
Bureaux d'études : CET Ingénierie (BET fluides),
Bérim (BET structures/VRD/HQE),
Schembri (cotraitant BET et grandes cuisines
et restauration collective), Laurence Jouhaud
(cotraitant paysagiste DPLG), AGI2D
(cotraitant BET HQE développement durable)

LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS)

14 STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE

Elles visent à favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des personnes détenues. 10 projets ont été attribués après appel d'offres en conception réalisation en 2019 (auxquels s'ajoute la SAS de Loos en accompagnement du projet de maison d'arrêt). Trois autres sont en cours d'études ou d'appel d'offres. Les choix architecturaux rendent compte de ces objectifs et rompent avec les codes pénitentiaires traditionnels s'insérant de manière harmonieuse dans le tissu urbain : la clôture en remplacement du mur d'enceinte, le traitement qualitatif de la porte d'entrée principale participent à ce renouvellement de l'image de l'institution.

En détention également, une attention particulière est portée au traitement des espaces : les présences d'un verger accessible aux détenus et de lieux collectifs (salle de repas commune, espaces partagés dans les circulations) y contribuent, tout en veillant dans la conception même du bâti à limiter les nuisances pour les riverains.



SAS de Caen © Nicolas Kelemen Architectes - Agence Schneider

SAS CAEN CALVADOS (14)



SAS de Caen © Nicolas Kelemen Architectes - Agence Schneider



SAS de Caen © Nicolas Kelemen Architectes - Agence Schneider

CALENDRIER
Juillet 2019 :
 notification du marché
2020 :
 démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS
 4 500 m² de surface de plancher
 120 places dont 30 places quartier de semi-liberté (existant)
 7 650 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupe de conception-réalisation :
 Entreprise : Ramery - Zanello
 Architectes : Nicolas Kelemen, Agence Schneider
 Bureaux d'études : Prisme Ingénierie, Atelier paysagiste ZENOBIA

SAS ORLÉANS LOIRET (45)



SAS d'Orléans © Champenois Architectes



SAS d'Orléans © Champenois Architectes

CALENDRIER
Octobre 2019 :
 notification du marché
2020 :
 démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS
 5 200 m² de surface de plancher
 120 places dont 90 en SAS,
 25 en quartier de semi-liberté hommes et
 5 en quartier de semi-liberté femmes
 7 200 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupe de conception-réalisation :
 Entreprises : Bouygues Bâtiments
 Centre Sud-Ouest (mandataire),
 Bouygues Bâtiments Grand-Ouest
 Architecte : Champenois Architectes
 Bureau d'études : Bérin (BET)

SAS
LE MANS-COULAINES
SARTHE (72)



SAS du Mans © Bruno Gaudin Architecte



SAS du Mans © Bruno Gaudin Architecte

CALENDRIER
27 novembre 2019 :
notification du marché
2020 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS
4 500 m² de surface de plancher
90 places
5 565 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprises : Vinci Construction France (mandataire), Sogea Atlantique BTP
Architecte : Bruno Gaudin Architecte
Bureaux d'études : Otelio, OTE Ingénierie, BEGC

SAS
MONTPELLIER
HÉRAULT (34)



SAS de Montpellier © Archi5 Prod

CALENDRIER
Janvier 2020 :
notification du marché
2020 :
démarrage des travaux (sous réserve des résultats de diagnostics archéologiques)

CHIFFRES CLÉS
6 500 m² de surface de plancher
150 places
5 500 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : GCC SAS (mandataire)
Architecte : Archi5 Prod (architecte)
Bureaux d'études : EMaa, Emacoustic, Betem, Cronos Conseil



SAS de Montpellier © Archi5 Prod

SAS
OSNY
VAL-D'OISE (95)



SAS d'Osny © CRR Architecture

CALENDRIER
Février 2020 :
notification du marché
2021 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS
6 790 m² de surface de plancher
180 places (dont 30 places QSL)
8 650 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Rabot Dutilleul Construction (mandataire)
Architecte : CRR Architecture
Bureau d'études : Egis Bâtiments

SAS
MEAUX
SEINE-ET-MARNE (77)



SAS de Meaux © CRR Architecture

CALENDRIER
Février 2020 :
notification du marché
2021 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS
7 008 m² de surface de plancher
180 places
8 650 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Rabot Dutilleul Construction (mandataire)
Architecte : CRR Architecture
Bureau d'études : Egis Bâtiments



SAS de Meaux © CRR Architecture

SAS TOULON-LA FARLÈDE VAR (83)



SAS de Toulon © Architecture Studio



SAS de Toulon © Architecture Studio

CALENDRIER
Avril 2020 :
notification du marché
2021 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS
6 380 m² de surface de plancher
180 places
8 750 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
Architecte : Architecture Studio
Bureau d'études : BETEG

SAS VALENCE DRÔME (26)



SAS de Valence © Architecture Studio

CALENDRIER
Avril 2020 :
notification du marché
2021 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS
4 970 m² de surface de plancher
120 places dont 30 en quartier de semi-liberté
6 600 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
Architecte : Architecture Studio
Bureau d'études : BETEG



SAS de Valence © Architecture Studio

SAS AVIGNON-LE PONTET VAUCLUSE (84)



SAS d'Avignon © Architecture Studio



SAS d'Avignon © Architecture Studio

CALENDRIER
Avril 2020 :
notification du marché
2021 :
démarrage des travaux

CHIFFRES CLÉS
4 875 m² de surface de plancher
120 places
6 600 heures d'insertion

CONTRACTANTS
Groupement de conception-réalisation :
Entreprise : Léon Grosse Grands Projets (mandataire)
Architecte : Architecture Studio
Bureau d'études : BETEG

SAS
COLMAR
HAUT-RHIN (68)

CALENDRIER

2020 :
appel d'offres en conception-réalisation

CHIFFRES CLÉS

5 000 m² de surface utile
120 places dont 20 en quartier
de semi-liberté et 10 en maison d'arrêt
5 565 heures d'insertion

SAS
DUCOS
MARTINIQUE (972)

CALENDRIER

2020 :
appel d'offres en conception-réalisation

CHIFFRES CLÉS

7 000 m² de surface de plancher
120 places dont 30 places en quartier
de semi-liberté
9 000 heures d'insertion

68 SAS
NOISY-LE-GRAND
SEINE-SAINT-DENIS (93)

CALENDRIER

2020 :
appel d'offres en conception-réalisation

CHIFFRES CLÉS

3 111 m² de surface utile
120 places dont 30 en semi-liberté
10 000 heures d'insertion

SAS
POISSY
YVELINES (78)

CALENDRIER

2020 :
études préalables de programmation

CHIFFRE CLÉ

60 places



L'agence

P. 72 LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 73 | Missions et statut
- 74 | Le conseil d'administration
- 76 | Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
- 79 | L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

P. 82 L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 83 | La direction générale
- 84 | L'organigramme
- 86 | Les directions de programme et des services experts
- 88 | La direction juridique, administrative et financière

70



71

La présentation

DE L'AGENCE

72



Palais de justice d'Aix-en-Provence © Marc Barani Architectes



MISSIONS ET STATUT



L'APIJ, opérateur immobilier du ministère de la Justice, est un établissement administratif régi par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié.



Palais de justice de Poitiers © Thierry Seldubuisson

73

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Elle réalise ses missions dans le cadre réglementaire des marchés publics et des contrats de partenariat.

Ses missions sont renforcées par un rôle d'expert, conseiller du ministère de la Justice, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers

– en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur les problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable et exploitation-maintenance.

L'Agence, lorsqu'elle intervient en qualité de maître d'ouvrage, est acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et pour toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...).

Dans le cadre défini et piloté par la Direction de l'immobilier de l'État, les deux fonctions de maîtrise

d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.



Palais de justice de Mont-de-Marsan © Sébastien Boisseau - ACOPA



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, était composé, en 2019, de :



Palais de Justice de l'Île de la Cité © Nicolas Borel



Maison d'arrêt de Basse-Terre © Kardham Cardete Huet Architecture

PRÉSIDENT

- **M. Yves COLCOMBET**
Conseiller maître à la Cour des comptes (décret du 20/04/2017)

MEMBRES DE DROIT

- **La secrétaire générale**
ou son représentant (ministère de la Justice)
- **Le directeur de l'administration pénitentiaire**
ou son représentant (ministère de la Justice)
- **Le directeur des services judiciaires**
ou son représentant (ministère de la Justice)
- **La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse** (ministère de la Justice)

- **La directrice du budget**
ou son représentant (ministère chargé du Budget)
- **Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature**
ou son représentant (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)
- **Le directeur de l'immobilier de l'État**
ou son représentant (ministère du Budget et des Finances)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES Sceaux

- **M. Jean-Claude MARIN**
Procureur général honoraire près la Cour de cassation

- **Mme Nathalie MORIN**
Directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne
- **Mme Dominique MOYAL**
Procureure générale près la cour d'appel de Poitiers
- **M. Régis VANHASBROUCK**
Premier président de la cour d'appel de Lyon
- **M. Laurent RIDEL**
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris
- **Mme Nadine PICQUET**
Directrice de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

- **M. Dominique HUCHER**
Membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable (M. Philippe ESTINGOY, Directeur général de l'Agence qualité construction lui a succédé en mars 2020)

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE

- **Mme Frédérique BOUR**
Directrice de programme remplacée au 22 novembre 2019 par
- **Mme Fabienne LEPRINCE**, Cheffe de projet
- **M. Thierry BLARD**
Chef de projet



QSL des Hauts-de-Seine © Nicolas Borel

RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à trois reprises en 2019 : les 7 février, 18 juin et 13 novembre. Une délibération à distance, au sens de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, a également été organisée du 21 au 22 octobre 2019.

74 DÉLIBÉRATIONS ONT ÉTÉ APPROUVÉES :

- 4 au titre des quitus, permettant ainsi de procéder à l'apurement de la comptabilité administrative et générale de l'établissement ;

- 21 concernant des opérations judiciaires dont 2 schémas directeurs ;
- 34 concernant des opérations pénitentiaires dont 2 schémas directeurs ;
- 1 pour l'approbation d'une nouvelle convention : une convention concernant le pôle pénitentiaire et judiciaire de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- 2 pour l'approbation d'avenants à des conventions :
 - avenant à la convention concernant le Conseil d'État ;
 - avenant à la convention concernant les logements de l'ENAP ;
- 12 délibérations sur des sujets transversaux (rapport d'activité 2018, signature du bail pour

les locaux de l'Agence en Guadeloupe) et le fonctionnement de l'établissement (compte financier, prime collective, dépenses accessoires, 3 budgets rectificatifs, budget initial, organisation du travail et des services, prestation sociale de l'Amicale).

- Plusieurs présentations ont par ailleurs été faites au conseil d'administration pour sa bonne information :
- Bilan 2018 du contrat d'objectif et de performance.
 - Bilan du protocole de maîtrise d'ouvrage – PMOA.
 - Bilan sur l'enquête de satisfaction 2018.
 - Projet d'extension des locaux de l'Agence à Okabé.



CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIEES À L'AGENCE

Le décret statutaire de l'Agence organise le cadre conventionnel de son intervention.

76



Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis © Guillaume Maucuit-Lecomte



ENAP © Javier Minassian-Ignacio Prego Architectures

77

Elle intervient en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre d'un protocole qui définit le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice (dit "Protocole de maîtrise d'ouvrage") ; par ailleurs, lorsque les montages opérationnels retenus avec la Chancellerie sont des contrats globaux, l'Agence intervient alors en tant que mandataire, et des conventions de mandat sont signées.

L'Agence signe également des conventions d'assistance au titre de ses missions d'expertise et d'assistance.

LE PROTOCOLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ce protocole a été renouvelé en 2017 pour une durée de cinq ans. Le texte a été travaillé en étroite collaboration avec les tutelles de l'établissement afin d'apporter les ajustements jugés utiles en retour d'expérience.

LES CONVENTIONS DE MANDAT

CONVENTION DE MANDAT SUR LA SÛRETÉ ACTIVE (FLEURY-MÉROGIS)

L'administration pénitentiaire a souhaité engager la rénovation des installations du système de sûreté pénitentiaire active de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis dans sa globalité, puisque chaque système informatique qui sera renouvelé doit rester compatible avec l'ensemble de l'architecture. S'agissant de prestations à haut degré de technicité, l'administration pénitentiaire a établi qu'il était préférable, par l'intermédiaire d'un marché global de performance (article 35 de l'ordonnance

n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics), de confier au prestataire qui rénovera les équipements, leur exploitation et leur maintenance sur une durée de 12 ans.

La convention de mandat confie à l'APIJ la mission de rénovation du système de sûreté pénitentiaire active.

CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DE LA CITÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE À SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Conformément à l'accord de Guyane le 21 avril 2017 entre l'État et le collectif "pour que la Guyane décolle", le ministère de la Justice prévoit l'implantation d'un

tribunal judiciaire et d'un centre pénitentiaire à Saint-Laurent-du-Maroni.

Le conseil d'administration du 18 juin 2019 a approuvé le passage en phase opérationnelle des travaux de sécurisation et de gestion pour la réalisation du centre pénitentiaire. La convention de mandat proprement dite a été approuvée au conseil d'administration de mars 2020.

CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS À L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Afin de permettre l'accueil de plus de stagiaires au sein de l'École nationale de l'administration (ENAP)

à Agen, une seconde extension a été envisagée. Elle prévoit notamment l'augmentation de la capacité d'hébergements. À ce titre, une convention de mandat entre l'Agence et le ministère de la Justice a été conclue en 2018 et approuvée lors du conseil d'administration du 20 septembre. Cette convention portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance d'hébergements à destination des stagiaires de l'ENAP a fait l'objet d'un avenant approuvé lors du conseil d'administration du 13 novembre 2019.

CONVENTION DE MANDAT SIGNÉE AVEC LE CONSEIL D'ÉTAT ET L'ACCORD DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La commission des recours des réfugiés s'est

installée à Montreuil en 2004. L'établissement, qui est devenu Cour nationale du droit d'asile (CNDA), est rattaché au Conseil d'État (CE) depuis le 1^{er} janvier 2009.

Les principales fonctions de la juridiction sont réparties entre trois sites montreuillois. Le tribunal administratif (TA) a également son siège à Montreuil. Le Conseil d'État souhaitant transférer ces juridictions sur le campus de l'AFPA à Montreuil, une fois celui-ci réhabilité, a souhaité confier à l'APIJ un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la conduite de la réhabilitation de ce site au profit de la CNDA et du TA.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration en juin 2018.



Palais de justice de Poitiers © Thierry Seldubuisson



L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE

Dans le cadre de ses missions de maîtrise d'ouvrage, l'APIJ agit au nom et pour le compte du ministère de la Justice ; la Chancellerie conserve dans le même temps ses prérogatives relatives à la décision d'investir, la fixation des données de cadrage stratégiques, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence.



Maison d'arrêt de Basse-Terre © Kardham Cardete Huet Architecture

LES CONVENTIONS D'ASSISTANCE

CONVENTION D'ASSISTANCE À LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE POUR LES ANTILLES ET LA GUYANE

Le secrétariat général du ministère et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) ont souhaité l'assistance de l'APIJ concernant les projets outre-mer de cette direction. Une convention décrit la nature et les contours des missions confiées à l'Agence, les modalités de commande dans le cadre de réunions annuelles de dialogue de gestion, et les modalités d'intervention de celle-ci.

Outre la conduite des opérations d'investissement d'un montant supérieur à 60 000 €, l'antenne Antilles-Guyane de l'Agence peut également réaliser des missions d'assistance pour la politique immobilière, l'exploitation et la maintenance du parc immobilier de la DPJJ.

Cette convention a été approuvée en juin 2018.

L'ASSISTANCE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER JUDICIAIRE DU MINISTÈRE AUX ANTILLES ET EN GUYANE

Une convention d'assistance définit les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère de la Justice aux Antilles et en Guyane. Cette convention a évolué en 2016 afin d'intégrer et organiser les modalités de commande dans le cadre de réunions annuelles de dialogue de gestion réunissant, pour chaque cour d'appel, le secrétariat général, la direction des services judiciaires, la direction opérationnelle de l'Agence et les chefs de cour.

Dans ces conditions, un ensemble d'instances structurent la relation tutélaire de l'APIJ avec la Chancellerie :

- Le conseil d'administration de l'APIJ, qui par l'approbation des délibérations qui lui sont soumises, exerce ses prérogatives tutélaires.
- Les réunions mensuelles, organisées avec les services immobiliers du secrétariat général, de la direction des services judiciaires et de la direction de l'administration pénitentiaire, qui permettent un reporting sur l'actualité des opérations et suscitent un échange avec les tutelles sur les thématiques transverses.
- Les réunions de travail opérationnelles (foncier,

programme, études...) permettant un échange technique sur les projets, préalables à des arbitrages éclairés par la tutelle.

LE CONTRAT D'OBJECTIF ET DE PERFORMANCE

Le contrat d'objectif et de performance (COP) est, avec le protocole de maîtrise d'ouvrage, l'un des textes cadre de la relation entre l'APIJ et sa tutelle. Il fixe de manière triennale les objectifs de l'Agence et définit le niveau de performance attendu de l'opérateur.

2019 a constitué la seconde année d'exercice du COP 2018-2020, dont les axes étaient :

- Réussir la mise en œuvre du programme de 15 000 places et l'accompagnement de l'adaptation de l'organisation judiciaire.
- Mettre en œuvre les axes stratégiques de la politique immobilière de la Chancellerie et de l'État.
- Poursuivre la modernisation de l'établissement.



Centre pénitentiaire de Caen © Architecture Studio



Palais de justice de Douai © Pascal Aïmar



Centre pénitentiaire de Paris-La Santé © Nicolas Fussler

L'action de l'APIJ en 2019 s'est donc résolument inscrite dans le cadre des objectifs du COP et des pistes de progrès qu'elle s'est par ailleurs fixée, avec comme faits notables :

- La mobilisation collective au sein de l'Agence pour l'élaboration des programmes, l'envoi des dossiers de consultation, l'analyse des offres, l'organisation des commissions ou jurys ayant permis la notification de 19 opérations pénitentiaires, dont 18 du programme 15 000 places.
- La réalisation ou l'initiation de schémas directeurs immobiliers destinés à sécuriser la mise en œuvre du programme 15 000 places (Fresnes, Poissy) ou accompagner l'adaptation de l'institution judiciaire

(Nancy, Aix-en-Provence, Marseille, Île-de-France, Lons-le-Saunier, Douai et Cayenne).

- La conduite de travaux d'analyses de la conjoncture économique dans le secteur du BTP et de contre-expertises des coûts des opérations en conception-réalisation ou en loi MOP, afin de sécuriser les coûts des opérations et fiabiliser les prévisions budgétaires.
- La consolidation d'expertises en matière de qualité des ouvrages, avec la création d'une direction dédiée au sein de l'établissement. Elle a notamment conduit au cours de l'année des audits techniques approfondis sur les bâtiments récemment livrés, contribué à l'intégration de ces

retours d'expérience aux guides de programmation et contribué aux travaux sur la standardisation des cellules pénitentiaires.

- L'approfondissement de l'intégration des enjeux de développement durable aux opérations immobilières portées par l'APIJ, grâce aux travaux de la mission développement durable constituée au sein de l'APIJ. Ses travaux en 2019 ont, entre autres, porté sur le confort d'été, la définition de démarches de commissionnement pour les projets de palais de justice. La mission a, par ailleurs, conduit des travaux avec le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) afin de redéfinir les cibles de performance énergétique et modalités

de calcul pour les grands établissements pénitentiaires. Un séminaire immobilier sur la thématique du développement durable a en outre été organisé en mars 2019, au bénéfice conjoint de l'APIJ et de l'ensemble des acteurs immobiliers dans les services centraux et déconcentrés du ministère, sur proposition de l'APIJ.

- La formalisation de procédures et l'organisation de formations destinées à accompagner la conduite d'opérations en phase études de plus en plus complexes (concertations publiques préalables, études environnementales et procédures administratives, etc.).

- La mise à jour des référentiels de programmation en matière pénitentiaire, comme judiciaire, pour permettre la prise en compte des impacts immobiliers de la réforme judiciaire.
- La mise à disposition, dans le cadre du déménagement de l'APIJ, d'outils informatiques et équipements plus performants.

L'organisation

DE L'AGENCE

82

Palais de justice de Lisieux © Léonard et Weissmann



LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée, depuis le 1^{er} septembre 2013, par Mme Marie-Luce Bousseton, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, renouvelée dans ses fonctions par décret du 9 août 2019.



Le comité de direction de l'APIJ © Diane Bernard/APIJ

83

La directrice générale préside chaque semaine le comité de direction (CODIR) composé en 2019 des cinq directeur.rice.s chargé.e.s du pilotage et de la coordination des équipes de projet, du directeur juridique, administratif et financier, de la cheffe de cabinet et de la cheffe de service des ressources humaines.

Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'APIJ et sont établis les documents de référence et décisions de la directrice générale. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration.

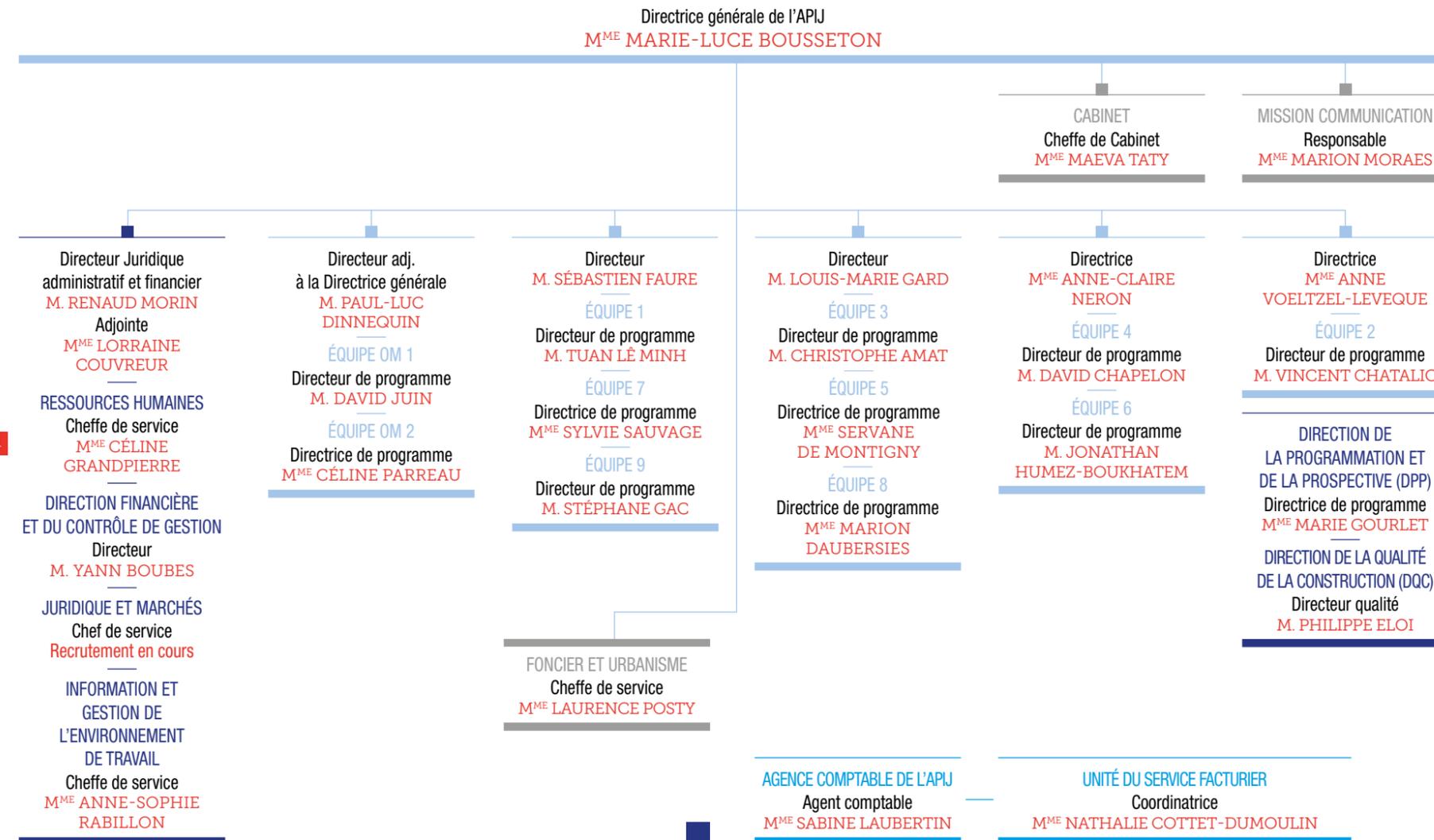
Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeur.rice.s de programme, l'adjointe au directeur juridique, administratif et financier, et les chef.fe.s des services transversaux. Ce comité est un lieu d'échanges où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques transversales nécessitant d'être débattues.



Maison d'arrêt de Basse-Terre © Kardham Cardete Huet Architecture



ORGANIGRAMME AU 31/05/2020





LES DIRECTIONS DE PROGRAMME ET DES SERVICES EXPERTS

L'Agence compte 11 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle, dont deux sont basées en Guadeloupe pour la conduite des projets sur les trois départements des Antilles-Guyane. Les équipes conduisent les opérations, depuis les études préalables jusqu'à la livraison, puis au quitus.



SAS de Valence © Architecture Studio



Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, centre des jeunes détenus renové © Valero Gadan, Arnaud Hameau

Composées de chef.fe.s de projet, d'un.e assistant.e et s'appuyant sur des secrétariats mutualisés, ces équipes sont dirigées par un.e directeur.rice de programme, lui-même piloté par l'un des quatre directeur.rice.s opérationnel.le.s. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieur.e.s, urbanistes...) assure l'expertise nécessaire à la conduite des projets et permet de gérer les opérations à tous les stades.

TROIS VOILETS D'EXPERTISE TECHNIQUE

En appui aux directions de programme, trois directions déploient leur expertise très en amont puis post-réception via l'organisation d'audits :

LA DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE (DPP)

Spécialisée dans la programmation architecturale, fonctionnelle, et technique des espaces et des bâtiments, elle établit les référentiels de programmation judiciaire et pénitentiaire, et conduit toutes les réflexions prospectives dans ce domaine.

Elle veille à la bonne prise en compte et à la transmission des évolutions programmatiques dans les projets conduits par les équipes opérationnelles. L'objectif est de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des espaces et des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'homogénéité entre les opérations.

Elle assure la capitalisation des retours d'expérience et anime les échanges avec les services des tutelles pour porter à décision les évolutions à retenir pour les futures opérations.

Dans le cadre du programme dit de 15 000 places, une refonte complète du programme fonctionnel

et technique pénitentiaire a été menée en 2019 afin d'intégrer les nouvelles orientations de la Chancellerie et les retours des audits de certains établissements existants. Le programme générique des nouvelles structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) a également été actualisé.

Une nouvelle version du programme générique judiciaire est en cours d'élaboration en lien avec les impacts de la réforme judiciaire.

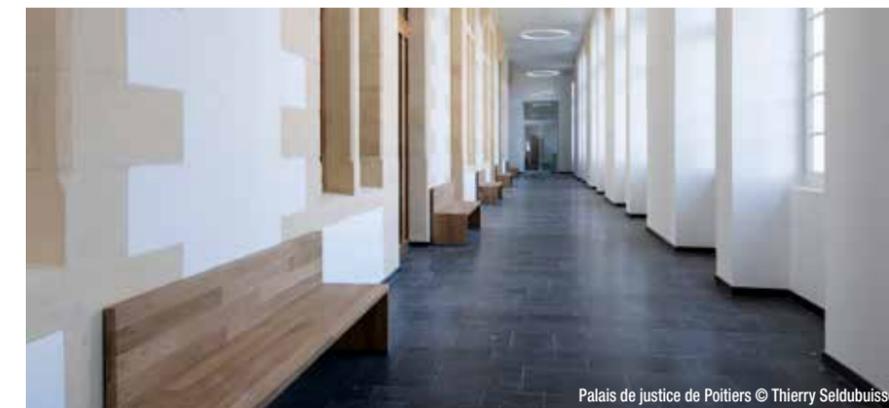
La DPP peut également produire en régie des études de faisabilité ou des schémas directeurs. Cette direction est dotée de quatre personnes.

LE SERVICE FONCIER ET DE L'URBANISME

Il déploie une expertise et un savoir-faire opérationnel en matière de recherches et d'acquisitions foncières, ainsi que pour la conduite de toutes les procédures d'urbanisme nécessaires à la mise en compatibilité des documents régissant le droit des sols. Il diligente toutes les procédures de maîtrise foncière pour le compte de la Chancellerie, en relation étroite avec les préfetures et les services locaux de l'État. Ce service a été renforcé pour mener à bien l'ensemble des procédures des nombreux nouveaux projets demandés par la Chancellerie, et pour faire face à la complexité croissante des enjeux de protection environnementale et de concertation publique.

LA DIRECTION DE LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION (DQC)

Créée en 2019, la Direction de la Qualité de la Construction (DQC) a contribué en lien avec la DPP à la rédaction des programmes techniques judiciaire et pénitentiaire. Ses missions sont également de définir les outils de suivi et de contrôle de la qualité à toutes les phases des opérations, de mener des audits techniques et de capitaliser les retours d'expérience sur les opérations livrées, ainsi que d'apporter un appui aux opérationnels, au travers par exemple d'expertises ponctuelles ou de sessions de formation.



Palais de justice de Poitiers © Thierry Seldubuisson



LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines fait face aux enjeux de forte croissance des effectifs de l'Agence, amorcée depuis trois ans, dans un marché très concurrentiel pour le recrutement de jeunes cadres du BTP.



SAS de Toulon © Architecture Studio



SAS d'Avignon © Architecture Studio

Dans ce contexte de forte tension sur le marché de l'emploi, l'APIJ souhaite maintenir la diversité des profils qui la composent. C'est pourquoi, dans le cadre de la stratégie visant à rendre l'APIJ plus visible et plus attractive auprès des professionnels, l'accent est mis sur la richesse et le sens des missions exercées par l'établissement.

C'est ainsi que 30 nouvelles personnes ont rejoint l'APIJ en 2019, dont 20 parmi les métiers opérationnels. L'aide à l'insertion des jeunes s'est également poursuivie puisque trois stagiaires sont venus participer aux missions de l'Agence et deux nouveaux apprentis ont été accueillis.

La formation professionnelle est un axe de progrès important au sein de l'APIJ. Elle accompagne les lignes stratégiques de la politique de l'établissement en contribuant au développement des compétences des agents et au partage des connaissances. En 2019, plusieurs cycles de formation ont été organisés pour appuyer les équipes opérationnelles dans la conduite de leurs projets et plusieurs agents ont bénéficié de formations individuelles pour les accompagner dans la construction de leur carrière.

Cette offre de formation représente un total de 64 actions de formation en 2019.



LE SERVICE JURIDIQUE ET DES MARCHÉS

Afin d'optimiser les délais de passation des marchés à forts enjeux tout en garantissant la sécurité juridique, ce service a mis en place des outils à l'attention des équipes opérationnelles (modèles de marchés, accords-cadres transverses, formations) et s'est organisé en interne (procédure de notification accélérée).

Par ailleurs, et dans le cadre de la transformation numérique de la commande publique, le service a recours, en sus de la dématérialisation de l'ensemble

de la procédure de passation des marchés, à la signature électronique pour la conclusion de ses marchés.

Dans un souci d'amélioration des pièces marchés et afin de tenir compte des retours d'expérience des équipes opérationnelles, le groupe de travail piloté par le service juridique et des marchés a animé un travail de fond sur les marchés de maîtrise d'œuvre, en prévision des prochains contrats des projets judiciaires.





90 Centre pénitentiaire de Caen © Architecture Studio



Centre pénitentiaire de Grignan © Archi5 Prod 91

LA DIRECTION FINANCIÈRE ET DU CONTRÔLE DE GESTION

Une fusion du service du contrôle de gestion et du service budgétaire et financier a été opérée fin 2019 par la création d'une direction financière et du contrôle de gestion. Cette fusion a été motivée par deux objectifs :

- la nécessité de renforcer le pilotage du budget de fonctionnement de l'Agence, d'y apporter les méthodes et outils développés par le contrôle de gestion sur les opérations, notamment la maîtrise économique et budgétaire des projets,

la maîtrise des délais, le pilotage des opérations et le reporting vers les tutelles, la comptabilité analytique par l'établissement des coûts internes des projets ;

- disposer d'une vision globale sur les outils informatiques de gestion afin d'en poursuivre l'amélioration.

Il convient enfin de mentionner la mise en place fin 2019 de dialogues de gestion trimestriels avec le secrétariat général du ministère de la Justice, dialogues qui favorisent une approche partagée en matière de prévision et de pilotage des dépenses de personnel et de fonctionnement.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION : UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE

L'année 2019 s'est traduite par la fin du schéma pluriannuel des systèmes d'information 2017-2019, avec pour impact le passage à la téléphonie IP, la mise en place d'un VPN, la création d'un partenariat avec le service à compétence nationale RIE (réseau informatique de l'État) pour permettre les échanges de flux informatiques avec le ministère de la Justice (intranet et ressources informatiques).

À l'occasion de l'emménagement, l'accent a été mis sur l'amélioration des infrastructures et l'accroissement de la rapidité des échanges d'information.

En matière d'évolution réglementaire, cela s'est traduit par la mise en place du prélèvement à la source (PAS) et par un audit de conformité avec le règlement général de protection des données (RGPD), ainsi que la refonte de la charte informatique.

UNE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL RENFORCÉE

Les premiers mois de 2019 ont été consacrés à l'appropriation des nouveaux locaux et la finalisation de l'emménagement. Un audit thermique, acoustique et d'éclairage a débuté en septembre 2019 dans

le but d'améliorer le confort et d'identifier les marges de progrès en matière d'optimisation des consommations d'énergie.

Le passage en double écran systématisé et la pause de stores anti-éblouissement figurent parmi les actions initiées pour favoriser la qualité de vie.

L'accueil des nouveaux arrivants fait l'objet d'une vigilance particulière, que ce soit dans la mise à disposition logistique de tous les équipements de bureautique dès leur arrivée ou par la définition d'un parcours d'intégration.

1 578 DEMANDES D'INTERVENTION INFORMATIQUES ET LOGISTIQUES

34 FORMATIONS ORGANISÉES PAR LE SIGET (20 FORMATIONS LIÉES À LA PRISE DE POSTE ET AUX OUTILS, 14 EN FORMAT ATELIER)

820 DOSSIERS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT TRAITÉS

40 DEMANDES DE COMMUNICATION D'ARCHIVES

2 339 DEMANDES DE PAIEMENT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT



L'AGENCE COMPTABLE ET LE SERVICE FACTURIER

7 372 demandes de paiement (DP) ont été prises en charge en 2019 pour un montant total de 161,6 M€, dont 4 545 demandes de paiement pour des opérations d'un montant de 140,3 M€.

Pour mémoire, 5 585 DP avaient été prises en charge en 2018 pour un montant total de 102,9 M€, dont 3 821 DP pour des opérations d'un montant de 100,5 M€. Cela traduit ainsi une forte augmentation de l'activité du SFACT et de l'Agence comptable en 2019.

Le rapport



FINANCIER

3

94 | Le contexte 2019

95 | L'exécution
du budget



LE CONTEXTE 2019

L'année 2019 s'inscrit dans la poursuite de l'activité très soutenue de l'Agence, dans un contexte de forte mobilité et de durée moyenne d'occupation des postes en diminution, dans un marché du travail très concurrentiel, y compris entre employeurs publics ou parapublics.



Palais de justice de Douai © Pascal Aïmar

Cette année a été marquée par un renforcement du pilotage du budget de fonctionnement permettant d'intégrer les autorisations d'engagement (AE) non comptabilisées pour des contrats pluriannuels (charges du site OKABE...) et de fiabiliser l'imputation des postes (frais de déplacement et de mission, maintenance...).

Une fusion du service de contrôle de gestion et du service budgétaire et financier a été opérée fin 2019 par la création d'une direction financière et du contrôle de gestion. Cette fusion a été motivée par deux objectifs :

- La nécessité de renforcer le pilotage du budget

de fonctionnement de l'Agence, d'y apporter les méthodes et outils développés par le contrôle de gestion sur les opérations.

- Disposer d'une vision globale sur les outils informatiques de gestion afin d'en poursuivre l'amélioration.

Il convient enfin de mentionner la mise en place fin 2019 de dialogues de gestion trimestriels avec le secrétariat général du ministère de la Justice, dialogues qui favoriseront une approche partagée en matière de prévision et de pilotage des dépenses de personnel et de fonctionnement.



Centre pénitentiaire de Caen © Architecture Studio

L'EXÉCUTION DU BUDGET

SYNTHÈSE DE LA GESTION 2019

Le solde budgétaire de l'exercice 2019 en crédits de paiement (CP) est excédentaire de 698 936 €, contre une prévision de déficit à hauteur de 163 215 € au budget initial approuvé lors du CA du 13 novembre 2018.



Palais de justice de Poitiers © Thierry Seldubuisson

L'EXÉCUTION DU BUDGET EN DÉPENSE

Le budget a été exécuté en 2019, en dépense, pour un montant total de 12 560 546 €, selon la répartition suivante par enveloppe.

Personnel	: 8 958 805 €
Fonctionnement	: 3 275 517 €
Investissement	: 326 224 €



Les dépenses de l'enveloppe "personnel", soit 8 958 805 €, représentent environ 71 % du budget global de l'Agence (contre 73 % en 2018).

Les effectifs autorisés de l'APIJ au 1^{er} janvier 2019 étaient de 131 Équivalents temps plein travaillé (ETPT). Ils étaient de 121 ETPT au 1^{er} janvier 2018.

Les ETP (Équivalents temps plein) au 31 décembre 2019 se situent à 117,90. Les ETPT à 120,26. Tous les ETPT de l'Agence sont des agents contractuels de droit public, y compris les fonctionnaires détachés sous contrat.

Le taux d'occupation des postes "permanents" au 31/12/2019 est de 86 %. Il était de 88 % au 31/12/2018.

Les principales dépenses engagées en 2019 concernent celles liées à l'hébergement de l'APIJ (locations, charges locatives). Les frais de déplacement et ceux liés aux remboursements des frais de mission ont connu une augmentation significative entre 2018 et 2019, en raison de l'augmentation de l'activité, notamment aux Antilles et en Guyane.



Palais de justice de Mont-de-Marsan © Agence d'architecture Brochet-Lajus-Pueyo



Palais de justice de Lille © OMA

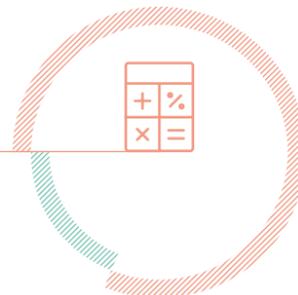
Les principales dépenses de l'exercice en matière d'investissement concernent la poursuite de l'équipement de l'Agence en matériel informatique, suite à l'emménagement fin 2018, qu'il s'agisse des ordinateurs, de la téléphonie fixe, des vidéoprojecteurs, de mobiliers complémentaires et d'aménagements intérieurs.

LES RECETTES

La subvention pour charges de service public a été versée à hauteur de 13 000 000 €.

Les autres recettes correspondent :

- à des remboursements CPAM et des recettes diverses à hauteur de 49 483 €
- à la mise en œuvre de la convention avec le Conseil d'État à hauteur de 210 000 €



Au total, le niveau des recettes a atteint ainsi le montant de 13 259 483 € en 2019, pour une prévision au budget initial de 13 285 000 €.

LES OPÉRATIONS HORS BUDGET

Pour l'ensemble des opérations immobilières, l'APIJ agit, dans le cadre d'un mandat, pour le compte du ministère de la Justice. Ces opérations pour compte de tiers se pilotent par la trésorerie et sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat mais apparaissent dans le bilan et impactent la trésorerie de l'établissement.

Opérations pour comptes de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Consommation de crédits de paiement hors quitus	Réception de crédits de paiement hors quitus	QUITUS	
			Consommation de crédits de paiement quitus	Réception de crédits de paiement quitus
OPÉRATIONS JUDICIAIRES Programme	47 536 159	48 600 000	1 189 428	121 990
OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES Programme	89 379 288	89 500 000	110 285	0
TOTAL	136 915 447	138 100 000	1 299 713	121 990
AUTRES CONVENTIONS Convention d'assistance au Conseil d'État - TA de Montreuil	437 643	950 000	0	0
TOTAL AUTRES CONVENTIONS	437 643	950 000	0	0

LA TRÉSORERIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le solde global de trésorerie au 31 décembre 2019 s'établit à 4 677 498 € selon le détail ci-dessous :

- 3 702 442 € au titre du budget de fonctionnement
- 975 056 € au titre des opérations immobilières





LISTE DES SIGLES UTILISÉS

A

AAPC Appel public à candidature
AE Autorisation d'engagement
AMO Assistance à maîtrise d'ouvrage
APD Avant-projet détaillé

B

BCT Bureau de contrôle technique
BET Bureau d'études techniques

C

CA Cour d'appel
CC Cour de cassation
CD Centre de détention
CFE Coût final estimé
CJD Centre des jeunes détenus
CP Crédit de paiement
CP Centre pénitentiaire
CPH Conseil de prud'hommes
CSL Centre de semi-liberté
CSPS Contrôleur sécurité et protection santé

D

DAP Direction de l'administration pénitentiaire
DCE Dossier de consultation des entreprises

DISP

Direction interrégionale des services pénitentiaires

DPJJ

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

DSJ

Direction des services judiciaires

DUP

Déclaration d'utilité publique

E

EJP Engagement juridique de programme
ETPT Équivalent temps plein travaillé

H

HQE Haute qualité environnementale

M

MA Maison d'arrêt
MAF Maison d'arrêt des femmes
MAH Maison d'arrêt des hommes
MOE Maîtrise d'œuvre
MOP (LOI) Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

O

OPOL Opérations préalables à l'occupation des lieux
OPR Opérations préalables à la réception et à la livraison

P

PEP Porte d'entrée principale
PIPS Plateforme d'insertion et de préparation à la sortie
PLU Plan local d'urbanisme
POS Plan d'occupation des sols
PPP Partenariat public-privé
PRO (Phase) Projet

Q

QSL Quartier de semi-liberté

R

RIEP Régie industrielle des établissements pénitentiaires

S

SAS Structure d'accompagnement vers la sortie
SAR Service administratif régional
SAUJ Service d'accueil unique du justiciable

SHON

Surface hors œuvre nette

SEP

Service de l'emploi pénitentiaire

SMPR

Service médico-psychologique régional

SP

Surface de plancher

SPIP

Service pénitentiaire d'insertion et de probation

SU

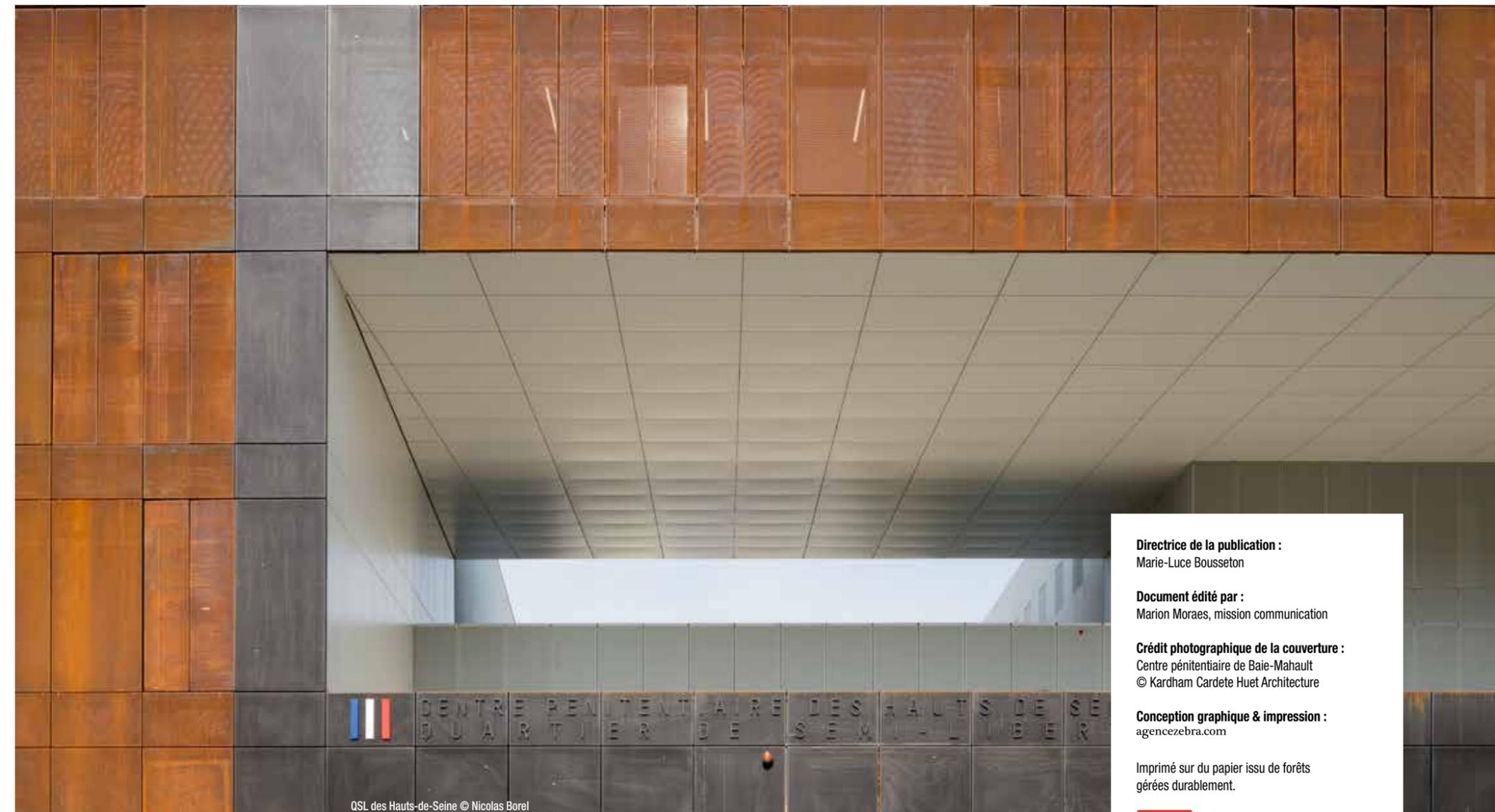
Surface utile

T

TASS Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC Tribunal de commerce
TCI Tribunal du contentieux de l'incapacité
TDBI Tableau de bord immobilier
TJ Tribunal judiciaire
TPE Tribunal pour enfants

V

VRD Voirie et réseaux divers



Directrice de la publication :
Marie-Luce Bousseton

Document édité par :
Marion Moraes, mission communication

Crédit photographique de la couverture :
Centre pénitentiaire de Baie-Mahault
© Kardham Cardete Huet Architecture

Conception graphique & impression :
agencezebra.com

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

www.apij.justice.fr

Immeuble Okabé
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : +33 (0)1 88 28 88 00



APIJ